

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024
2024ko Aintzinkontuen Norabideen Txostena

SOMMAIRE

1.	LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE	2
1.1	Les réformes de la LF2024	2
1.2	Les objectifs et les moyens.....	3
1.3	Le Budget 2024 en chiffres.....	5
2.	Les dispositions financières DE LA LF 2024	7
2.1	DGF 2024	8
2.2	Les dotations de péréquation.....	12
2.3	Transition écologique	13
2.4	Récapitulatif des aides sur les dépenses d'énergie maintenues à la LF 2024.....	15
3.	Les autres mesures DE LA LF 2024.....	16
4.	Les dispositions fiscales du PLF 2024.....	16
4.1	La revalorisation de la taxe d'aménagement	17
4.2	La nouvelle liste des communes en « Zone Tendue ».....	17
4.3	Nouveau calendrier de la suppression de la CVAE	18
4.4	L'actualisation des valeurs locatives.....	19
5.	Bref focus sur les enjeux liés à la dette	20
6.	Indicateurs clés	24
7.	Les Epargnes.....	29
8.	Charges de fonctionnement	31
9.	Produits de fonctionnement.....	33
10.	Dépenses d'investissement	35
11.	Recettes d'investissement	37
12.	Financement des investissements	39
13.	Remboursement de la dette	40
14.	Tableau des grands équilibres rétrospectifs	41
15.	Tableau des grands équilibres rétrospectifs	42
16.	LA PROSPECTIVE.....	43
16.1	Repères légaux et définitions	43
16.2	Présentation du programme d'investissement 2024	44
16.3	Présentation Pluriannuel d'Investissement	49
16.3.1	Hypothèse globale – fonctionnement.....	50
16.3.2	Hypothèse globale – Investissement	51
16.3.3	Prospective hypothèses.....	52
16.3.4	Récapitulatif.....	53
17	. Evolution et prévision des depenses du budget annexe zubiondo	54

1. LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

(Version du 01/2024)

La LF 2024 est fondée sur des hypothèses économiques de 1,4 % de croissance en 2024 et a pour objectif de « protéger » les français contre l'inflation et de ne pas creuser la dette.

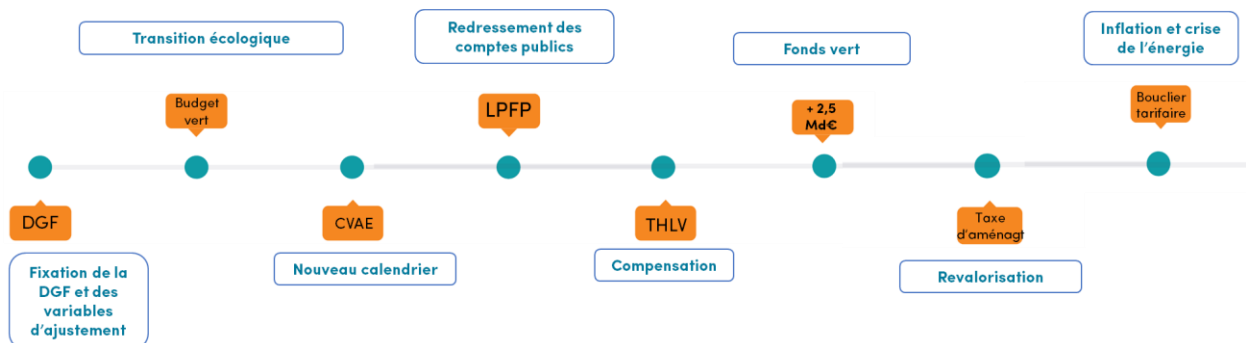
Il est également construit dans un contexte très incertain, tant au niveau politique nationale (les partis du gouvernement sont minoritaires), qu'au niveau politique internationale (guerre en Israël, en Ukraine, guerre économique entre la Chine et les USA, tension à Taïwan, tension en mer rouge...)

Le texte doit également répondre aux contraintes Européennes, tout en ménageant les Elus locaux en proie à la poursuite de l'évolution des prix de l'énergie et des services, au vu des niveaux d'inflation globale et de l'installation de plus en plus prononcée de l'inflation sous-jacente.

Au terme de trois mois d'un parcours parlementaire jalonné de recours à la procédure du "49.3", la loi de finances pour 2024 a été publiée au Journal officiel du 30 décembre.

- Pourtant trois principaux objectifs se dégagent de la LF 2024 avec notamment une volonté :
 - **De déterminer le niveau de ressources versées aux collectivités locales via ses concours financiers (DGF), après une phase de crise importante,**
 - **De traduire les dernières annonces du Gouvernement sur la suppression de la CVAE,**
 - **D'accélérer la transition écologique.**

1.1 Les réformes de la LF2024

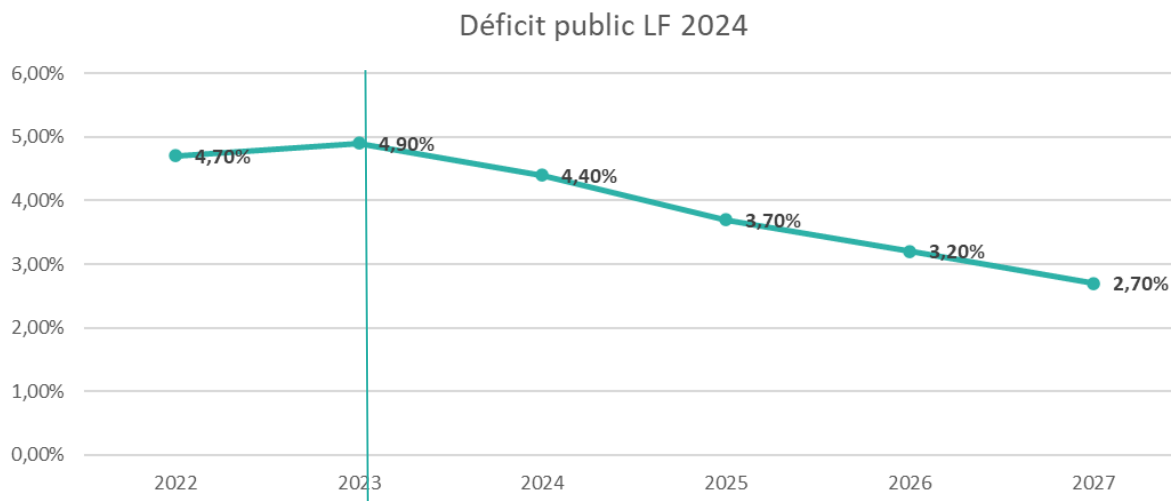


1.2 Les objectifs et les moyens

Les objectifs du gouvernement au travers cette LF 2024 sont de :

- **Stabiliser la dette publique à 110 % du PIB entre 2024 et 2027**
- **Ramener le déficit public sous la barre des 3 % d'ici 5 ans.**

La chronologie des objectifs en matière de déficit public est récapitulée comme suit :



	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Déficit public LF 2024	4,70%	4,90%	4,40%	3,70%	3,20%	2,70%

Pour atteindre ces objectifs, trois articles peuvent être mis en avant :

- **L'article 14 :** définit le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales :

	2023	2024	2025	2026	2027
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	53,15	53,31	53,89	54,37	54,57
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	6,7	7	7,3	7,5	7,4
Autres concours	46,45	46,31	46,59	46,87	47,17

- **L'article 14** illustre également la volonté de l'Etat de diminuer l'impact environnemental du budget de l'Etat en réduisant de 30 % le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte sur l'environnement (entre la LF 2022 et le PLF 2027)

→ **Article 16 :**

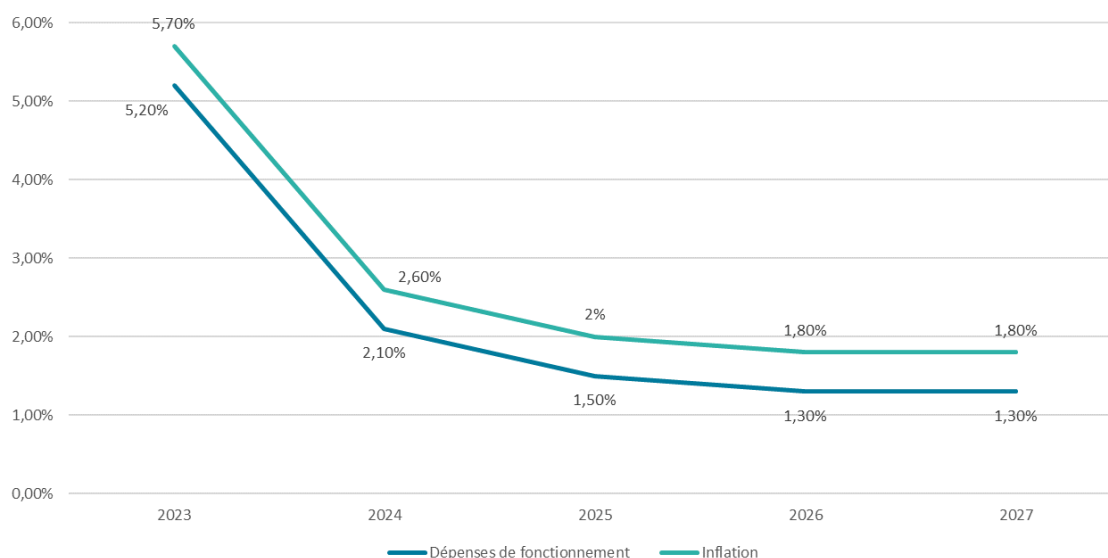
- Met en avant l’objectif indicatif d’évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales afin de les « associer à la maîtrise des finances publiques tout en renforçant leurs capacités d’investissement ».

- Prévoit également « l’engagement des collectivités dans une démarche de budget vert »

L’article 16 assigne aux collectivités des objectifs de contrôle des dépenses. Le non-respect de ces objectifs ne donnera pas lieu à des sanctions mais doit plutôt s’associer à un cadrage budgétaire au travers :

- La limitation de l’augmentation de leurs dépenses, équivalente à **l’inflation – 0,5 %**, soit un effort annuel en volume de **0,5 %**. Ainsi la progression des dépenses doit idéalement se limiter à l’indice des prix (hors tabac) diminué de – 0,5 %

- Lors du DOB, la collectivité doit présenter son objectif concernant l’évolution de ses DRF, exprimé en valeur (budget principal et budgets annexes)



	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	5,20%	2,10%	1,50%	1,30%	1,30%

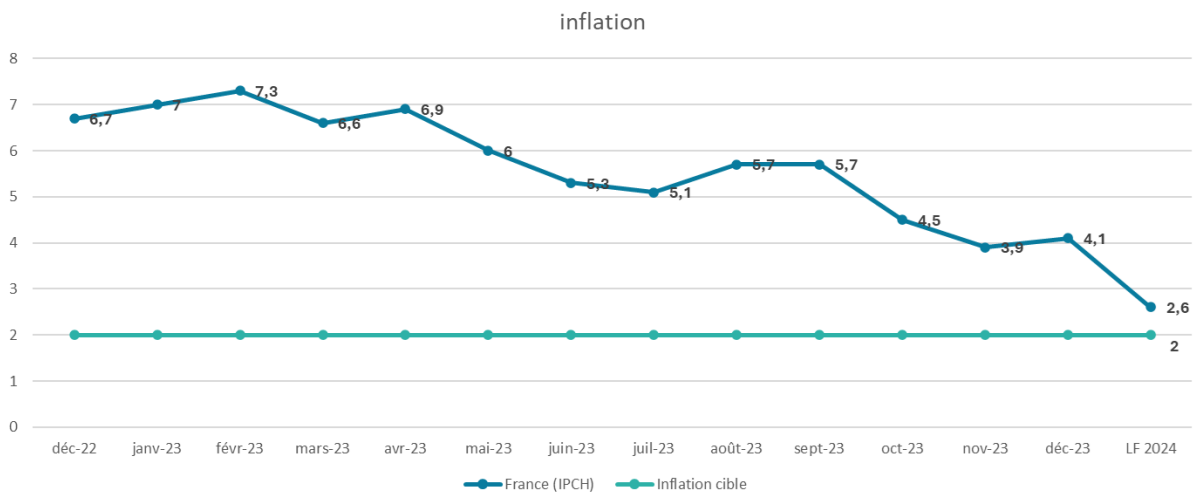
1.3 Le Budget 2024 en chiffres

▪ **Un objectif de croissance de 1,4 % :**

Le Haut Conseil des Finances Publiques a prévenu que les prévisions étaient « optimistes » mais « sincères ». Le Haut conseil des finances publiques justifie principalement sa position par les incertitudes globales liées à la croissance économique mondiale justifiées part :

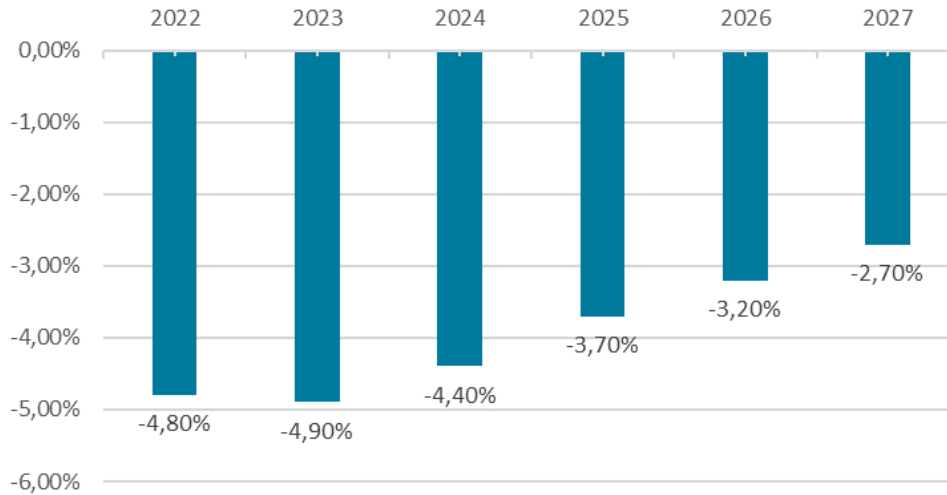
- Les tensions géopolitiques et en particulier la poursuite du conflit en Ukraine qui peut créer plus de volatilité sur le marché des matières premières. L'exemple de la décision de l'OPEP + (Russie, Mexique, Kazakhstan, Azerbaïdjan, Bahreïn, Brunei, Malaisie, Oman, Soudan et Soudan du Sud) de restreindre son offre de pétrole a fait passer le prix du baril de 80\$ à 90\$ fin septembre.
- Le reflux de l'inflation et les conséquences de la politique monétaire. La diminution de l'inflation sera synonyme de desserrement de la politique monétaire. Néanmoins ce desserrement n'est d'aucune certitude et son calendrier n'est pas encore d'actualité. Les conséquences de la politique actuelles ne sont pas encore tangibles. Elles peuvent mettre plusieurs mois à impacter l'économie globale et leurs conséquences peuvent également freiner les prévisions de croissance.
- Le risque sanitaire bien qu'en reflux reste également menaçant.

▪ **Inflation LF 2024 : 2,6 %**



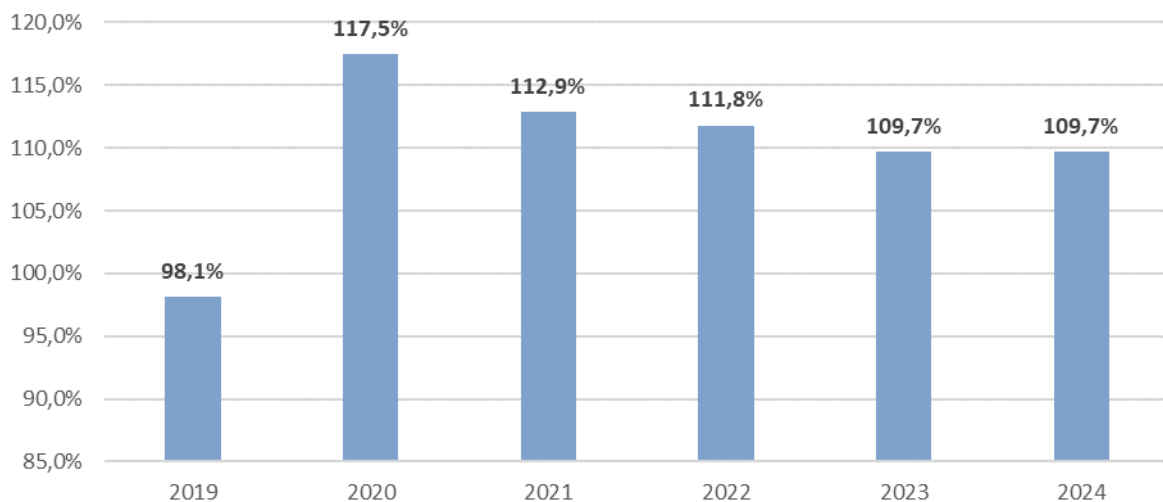
▪ **Déficit public : 4,4 % (– 146,9 Md€ à la LF 2024, contre – 172,1 Md€ en LFR 2023)**

Trajectoire déficit

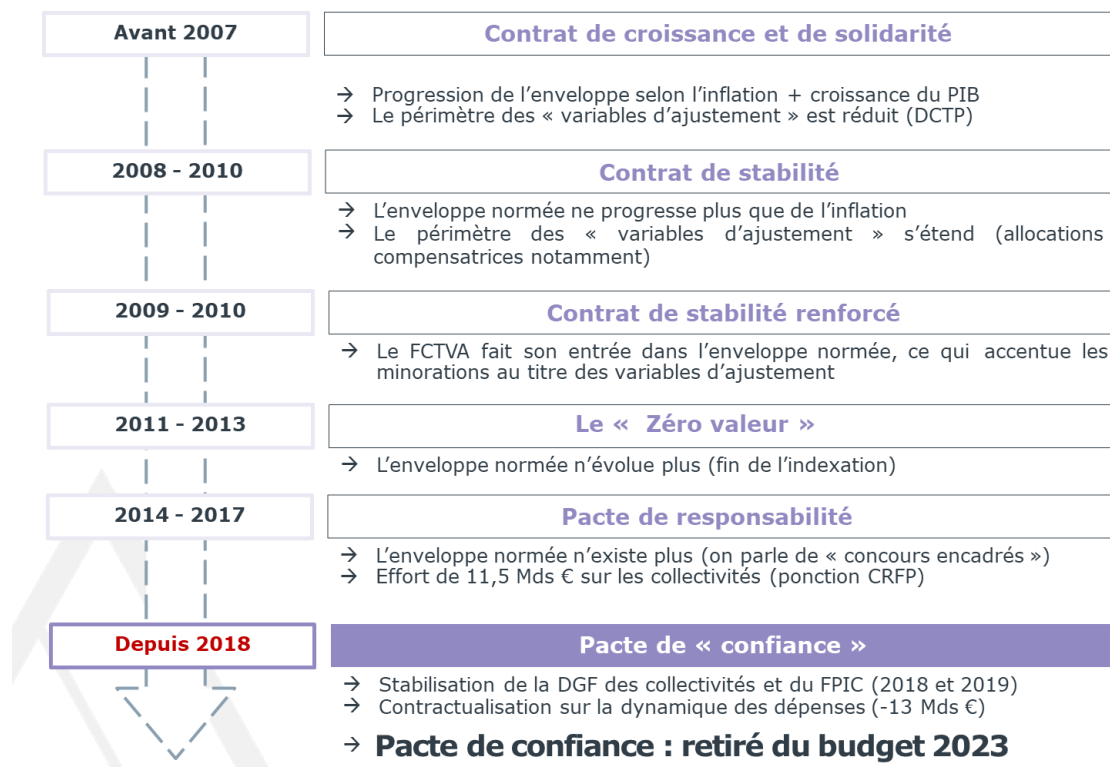


- **Dépenses de l'Etat** : 491.9 Md€, soit – 32.1 Md€ // LFR 2023 (sortie progressive des dispositifs exceptionnels déployés lors des crises sanitaires énergétiques et de l'inflation),
- **Recettes de l'Etat** : 371 Md€, soit + 13 Md€ // LFR 2023 (recettes fiscales),
- **Transition écologique** : Fonds vert pérennisé et augmenté à 2,5 Md€,
- **Création de 8 300 postes** de fonctionnaires d'Etat supplémentaires (soit -23 % en comparaison à 2023 avec 10 800 fonctionnaires).
- **Un coût de la dette en hausse** :
 - 285 Md€ de dette levée sur les marchés financiers en 2024,
 - + 52 Md€ de charges financières.

Dettes publiques



2. LES DISPOSITIONS FINANCIERES DE LA LF 2024



▪ Evolution des versements de l'état au profit des collectivités

Les Concours Financiers de l'Etat versés aux collectivités sont évalués à 54,1 Md€ dans la LF 2024. Ce montant ne tient pas compte des mesures exceptionnelles, liées aux mesures de soutien bloc communal (revalorisation du point d'indice et croissance des prix de l'énergie).

Ils progressent donc de plus 1Md€ en comparaison à la LF 2023 principalement réparties comme suit :

- Le Prélèvement sur les Recettes de l'Etat :
 - ✓ + 320 M€ proviennent de la DGF (320 M€ également en 2023),
 - ✓ + 404 M€ du FCTVA (ouverture de l'éligibilité des aménagements des terrains),
 - ✓ + 290 M€ de compensation liée à la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels,
- Les crédits de la mission « relations avec les collectivités territoriales » : - 304 M€,

2.1 DGF 2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 064-216400655-20240325-2024_9-DE



Pour contrer la flambée des prix de l'énergie, les associations d'élus ont demandé l'indexation de la DGF sur l'inflation. L'AMF a ainsi proposé plusieurs options pour dynamiser cette recette :

- Une indexation annuelle de la DGF sur l'inflation prévisionnelle afin de maintenir son montant constant. Cette demande a été rejetée.
- De revenir à une progression équivalente de la DSU et de la DSR au LF 2024,
- De supprimer la DGF négative des communes et EPCO continuant à supporter un prélèvement sur la fiscalité au titre de leur CRFP.

Ainsi le Budget 2024 sera marqué par une augmentation de la DGF, avec une évolution supplémentaire de plus 320 M€ comme l'année dernière qui financeront la progression de la péréquation au profit du bloc communal. La DGF est en réalité « rabotée » et non plus « écrêtée ».

Les +320M€ sont adoptés et répartis de la manière suivante :

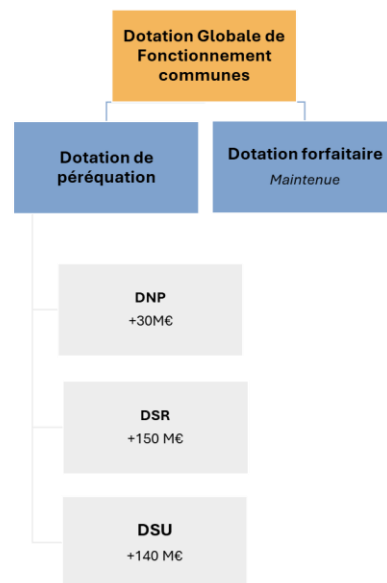
- + 140 M€ pour la DSU (contre 90 M€ en 2023, contre 95 M€ en 2022)
- + 150 M€ pour la DSR (90 M€ en 2023, contre 95 M€ en 2022)
- + 30 M€ pour la Dotation d'Intercommunalité (DNP) (comme en 2023, contre 0 en 2022)
- Dotation forfaitaire : stable (comme en 2023, alors que - 190 M€ en 2022)

- Récapitulatif dotation des communes :

La DGF demeure le principal concours financier de l'Etat vers le bloc communal. Elle est divisée en deux composantes. Pour les communes, ces 2 composantes sont :

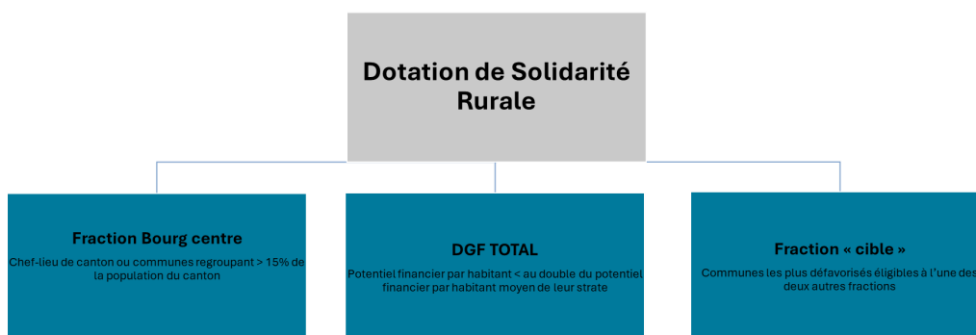
- La dotation forfaitaire : principale dotation en volume, basée sur des critères de population et de superficie ;
- Les dotations de péréquation (DNP, DSU, DSR) : réparties entre les collectivités dans le but de réduire les inégalités de ressources par rapport à leurs charges.

La LF 2024 prévoit une augmentation de + 290M€ de l'enveloppe de la composante péréquatrice des communes. En choisissant d'augmenter les dotations de péréquation, le gouvernement estime que plus de 60% des communes verront leur DGF augmenter en 2024. Cette année encore, le Gouvernement marque un soutien en faveur des communes rurales.



- Focus sur la DSR

- La Dotation de Solidarité Rurale cible (DSR cible) est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Elle est divisée en 3 composantes avec des critères précis
 - Population,
 - Densité démographique,
 - Situation démographique.



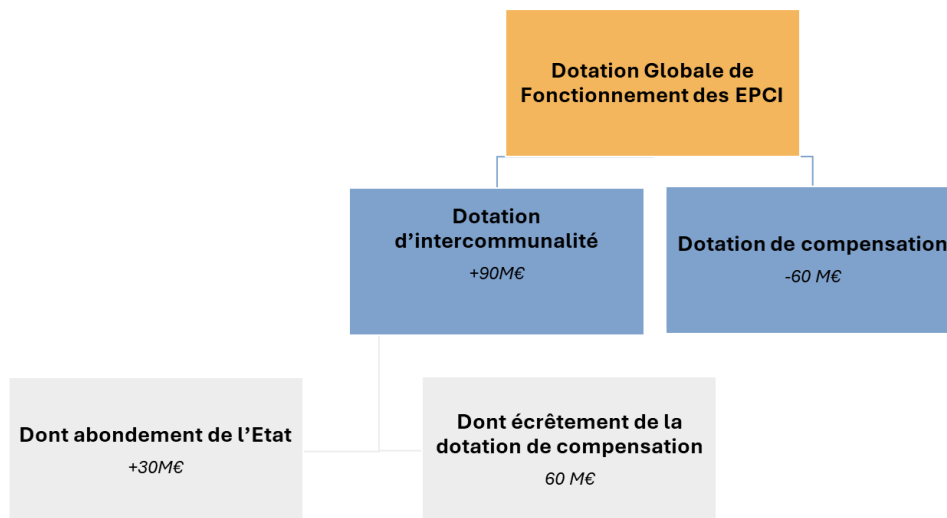
- La fraction « cible » classe les 10 000 premières communes selon un indice synthétique composé à 70 % du rapport entre le potentiel financier par habitant de la strate démographique et celui de la commune, et à 30 % du rapport entre le revenu par habitant de la strate et celui de la commune.
- Pour la détermination du revenu par habitant à prendre en compte, dans la LF 2024, le gouvernement propose de ne plus utiliser celui constaté pour le dernier exercice connu mais celui correspondant à la moyenne constatée sur les trois derniers exercices connus.
- Cette modification a pour objet de limiter les fortes variations d'éligibilité qui pouvaient exister d'une année sur l'autre pour les petites communes.

▪ Récapitulatif dotation pour les EPCI :

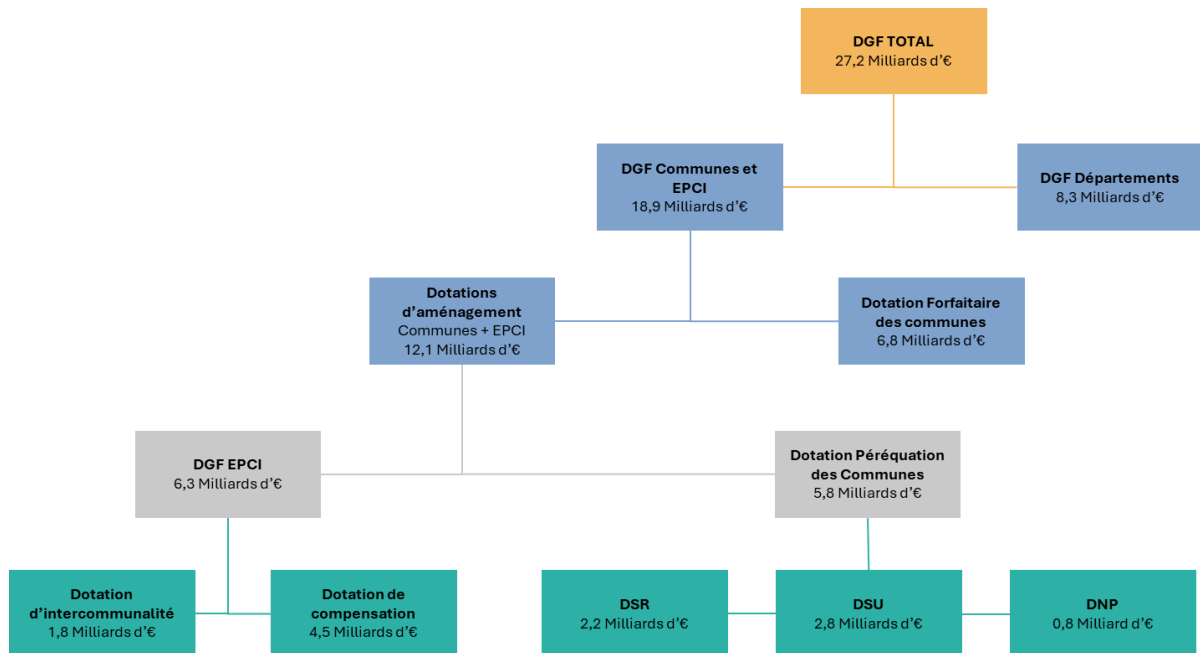
Pour les EPCI, les 2 composantes de la DGF sont :

- **La dotation de compensation** : mise en place pour compenser la suppression de la taxe professionnelle ;
- **La dotation d'intercommunalité** : la composante de péréquation basée sur le revenu de ses habitants, le potentiel fiscal et le coefficient d'intégration fiscale (CIF).

En 2024, l'enveloppe de cette dernière dotation devrait augmenter de +90 M€ par les deux mécanismes décrits ci-après. Sans déplafonnement de la Dotation d'Intercommunalité, certains EPCI subiraient probablement une plus grande baisse de leur dotation de compensation que l'augmentation de leur Dotation d'Intercommunalité



- Synthèse DGF :



2.2 Les dotations de péréquation

- ✓ **La DSR :**

- Sa hausse sera répartie au minimum à **60% sur sa deuxième fraction dite « péréquation »** puisque la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants en bénéficie.
- Les modalités d'éligibilité sont modifiées notamment au travers la prise en compte du revenu/hab. principalement pour l'éligibilité de la fraction cible dans le but de réduire d'environ 15% le nombre de communes entrantes ou sortantes sur cette part.

- ✓ **La DNP :**

- **Mise en place d'une garantie de sortie** pour les communes qui perdent leur éligibilité à la part « majoration » de la DNP. L'objectif est de lisser dans le temps les baisses de DGF des communes concernées dans le contexte actuel.

▪ **Le Budget Vert, un outil de pilotage financier qui vise à accompagner la planification écologique et le suivi des flux.**

- La LF 2024 s'accompagne, pour la quatrième année consécutive, d'un outil de cotation des dépenses selon leur impact environnemental : le budget vert.
- Pour la 1ère fois cette année, la Direction du Budget a utilisé le budget vert comme outil d'aide à la décision lors des discussions budgétaires et fiscales avec l'ensemble des ministères, permettant ainsi de retracer précisément les dépenses consacrées à la planification écologique et de connaître le montant de l'ensemble des dépenses de l'Etat favorables et défavorables à l'environnement (axe analytique pouvant être intégré à webprev)

L'Etat renforce son soutien aux collectivités locales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique au travers :

✓ **La poursuite du verdissement des dotations**

- Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (de 25 à 30 %) et introduit pour la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux et la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements, avec des objectifs respectifs de 20 % et 25 %.
- La part de ces dotations consacrée à la transition écologique devra ainsi atteindre 0,5 Md€ en 2024, soit 25 % :

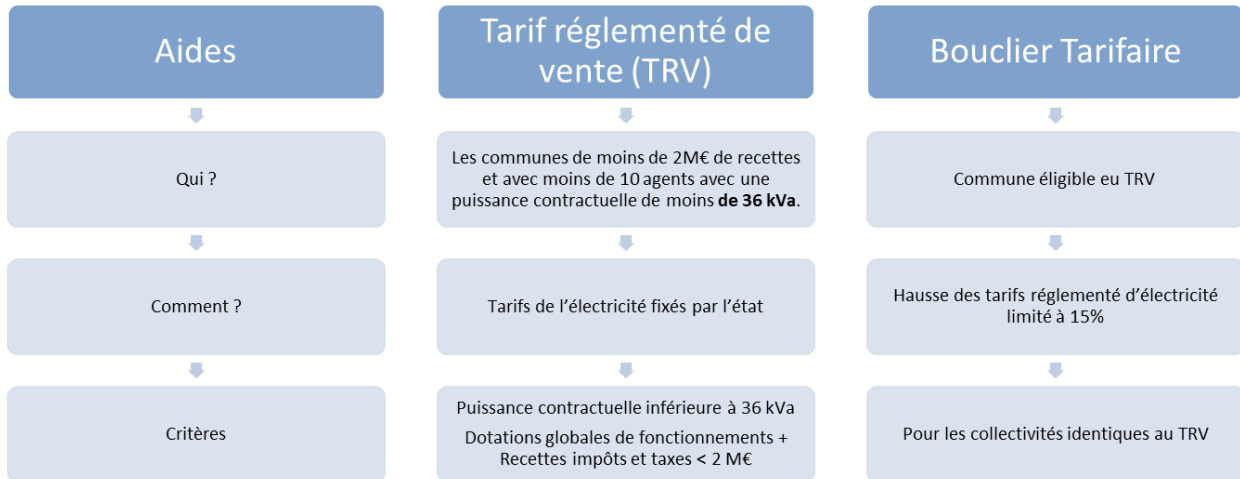
- ✓ **Le Fonds vert est pérennisé et augmenté à 2,5 Md€**
 - ✓ **Les projets de rénovation énergétique des écoles bénéficieront, eux, d'une enveloppe de 500 M€ pour rénover 2 000 écoles dès 2024**
- **La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (ancienne dotation "biodiversité" et "aménités rurales") est élargie** quant à elle à l'ensemble des communes rurales dont une partie du territoire est couverte par une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée (**art. 243**). Elle est dotée de 100 M€ pour 2024, soit 58 M€ de plus que pour la dotation Biodiversité de 2023.
- 2 critères seront utilisés pour cette dotation : la population et la superficie couverte par cette aire protégée.

Récapitulatif par thématique des investissements éligibles

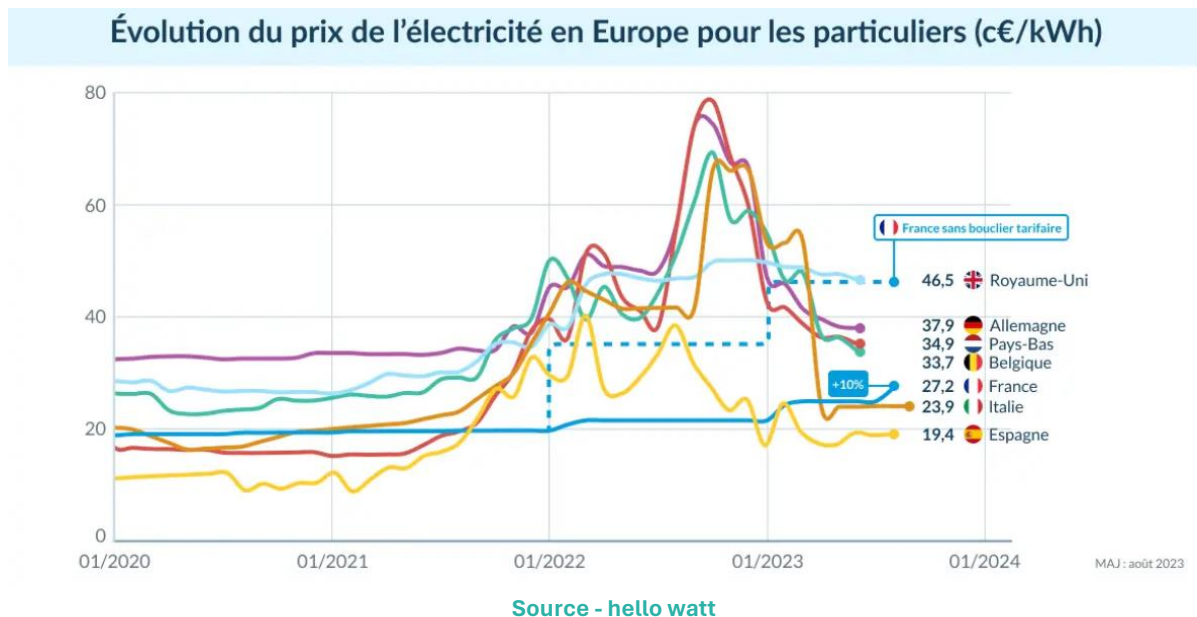


2.4 Récapitulatif des aides sur les dépenses d'énergie 2024

Les aides maintenues



Exemple de conséquences des aides gouvernementales pour les particuliers sur le prix de l'électricité :



En revanche la LF 2024 acte la sortie des dispositifs de soutien financier aux collectivités comme le filet de sécurité.

Le texte précise que « compte tenu d'une bonne situation financière des collectivités dans leur ensemble en 2022 et d'une inflation énergétique moindre qu'attendue en 2023, les décaissements prévisionnels sont évalués à 400 M€ », soit un soutien en retrait d'environ 1 Md€ par rapport à 2023.

Une réflexion serait néanmoins en cours pour mettre en place un nouveau dispositif pour traiter au cas par cas les situations financières les plus dégradées et notamment au vu des premières tendances sur la santé financière des collectivités beaucoup plus dégradées en 2023.

3. LES AUTRES MESURES DE LA LF 2024

✓ **L'article 101 et les réformes des redevances des agences de l'eau**

La loi prévoit une réforme des redevances des agences de l'eau, à compter du 1er janvier 2025. Mais l'ambition de cette réforme a été revue à la baisse :

- La hausse de la redevance pour pollution diffuse portant sur les pesticides a ainsi été supprimée de la version finale du texte.
- La suppression des tarifs planchers de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau en cas d'irrigation.
- Les volumes d'eau potable servant à l'abreuvement des animaux ont aussi été exclus de l'assiette servant à déterminer la redevance sur la consommation d'eau potable.

En revanche, a été maintenue la création, en substitution des actuelles redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte :

- D'une redevance sur la consommation d'eau potable, et ;
- De deux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif.

✓ **Modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés**

- Le Gouvernement a l'objectif de faire baisser les délais d'obtention des titres d'identité, de 70 jours à 1 mois
- La Dotation pour les Titres Sécurisés (DTS) est portée en 2024 à 100 M€, contre 72 M€ en 2023

4. LES DISPOSITIONS FISCALES DU PLF 2024

Les principales modifications sur le volet fiscal de la LF 2024 connues en date de rédaction sont les suivantes :

- La revalorisation de la taxe d'aménagement – répercutions 2024 de la LF 2023,
- Une nouvelle liste des communes en « Zone tendue » - répercutions 2024 de la LF 2023,
- La compensation de la perte de THLV – article 132 de la LF 2024,
- Les incitations à la rénovation énergétique du parc social au travers l'instauration d'une exonération totale de TFPB pendant 3 ans – article 143 de la LF 2024,
- La création de « France Ruralité Revitalisation » anciennement « Zone de revitalisation Rurale » afin de favoriser la création d'entreprise en zone blanche – article 73 de la LF 2024,
- La définition d'un nouveau calendrier de suppression de la CVAE – article 131 et 252 de la LF 2024,

Les principaux points seront abordés succinctement dans cette partie afin d'en présenter les principaux enjeux.

4.1 La revalorisation de la taxe d'aménagement

La loi de finances pour 2023 avait acté des modifications au 1^{er} janvier 2024, de certaines valeurs forfaitaires pour le calcul de la **Taxe d'aménagement notamment** :

- **Pour les piscines** : Au travers, la revalorisation de la valeur forfaitaire par m² en fonction du dernier indice du coût de la construction (ICC) publié par INSEE qui est actuellement à 250€ par m². Le législateur a procédé à un alignement avec la méthode de revalorisation appliquée aux valeurs forfaitaires des constructions « classiques ».
- **Pour les aires de stationnement** : Au travers, la possibilité de modifier la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement sur ce type d'espace de 3 000 € à 6000€ par emplacement (uniquement sur délibération). A partir de 2025, cette fourchette sera revalorisée en fonction du dernier ICC publié.

4.2 La nouvelle liste des communes en « Zone Tendue »

L'article 73 de la loi de finances pour 2023 a modifié la définition d'une « zone tendue », c'est-à-dire les zones où il existe une tension locative avec notamment :

- La suppression de la condition « zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants » ;
- La prise en compte de la « proportion des résidences secondaires par rapport au reste du parc de logement »

Dans ce sens, le décret du 25 août 2023 dresse la nouvelle liste des communes concernées c'est donc 2 548 communes supplémentaires intégrées dans cette liste (1 149 communes en 2023 contre 3 697 en 2024).

Pour rappel, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) représente une recette communale et est soumise à délibération du conseil communal. Pour les communes situées en zone tendue la taxe annuelle sur les logements vacants s'applique, en revanche, de plein droit. En réalité, cette recette est perçue par l'ANAH dont le taux d'imposition est fixé par la loi (1^{ère} année : 17% - 2^{ème} année : 34%).

Pour compenser cette non-perception, les communes en zone tendue peuvent instaurer, après délibération, une majoration des cotisations de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette majoration doit être comprise entre 5% et 60%. En revanche, le respect de la règle de plafonnement en matière de taxe d'habitation doit tenir compte du taux de majoration.

Au regard des modifications précitées sur la notion de zone tendue, près de 410 communes vont perdre le bénéfice de la THLV et pourront instaurer, à la place, la majoration de THRS. Mais, pour certaines communes, cette alternative n'est pas suffisante pour compenser la perte de la THLV. L'article 25 du PLF pour 2024 instaure donc un nouveaux PSR à hauteur de 24,7 millions d'euros, destiné à compenser ces communes.

4.3 Nouveau calendrier de la suppression de la CVAE

La suppression de la CVAE s'effectuera sur deux années :



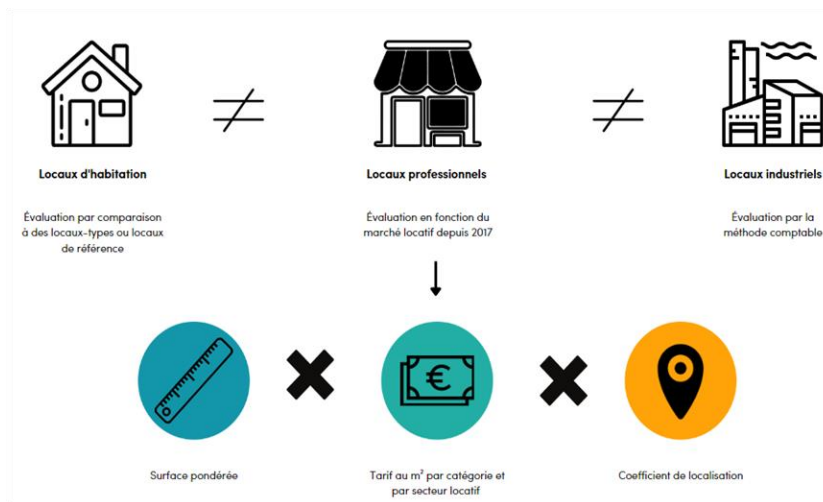
Dès 2023, les collectivités ne perçoivent plus de CVAE. Celles qui disposaient de recettes de CVAE en 2022 obtiendront une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de TVA.

La loi de finances pour 2024 prévoit, entre autres, la garantie d'un plancher pour la TVA perçue en remplacement de la CVAE : le niveau de compensation ne pourra pas être inférieur à ce qui a été transféré en 2023 (Articles 131 et 252 LF 2024). Pour les collectivités, il n'y a aucun changement, la CVAE n'est définitivement plus une recette des collectivités.

4.4 L'actualisation des valeurs locatives

Les paramètres « collectifs » qui servent à l'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels n'ont pas été mis à jour en 2023. Ainsi, la mise en œuvre de la révision à en revanche été « suspendue le temps de trouver une meilleure solution. La loi de finances pour 2024 acte un nouveau report : l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels – qui servent au calcul de la taxe foncière dont doivent s'acquitter les propriétaires de ces locaux – est repoussée à 2026 (Article 152 LF 2024).

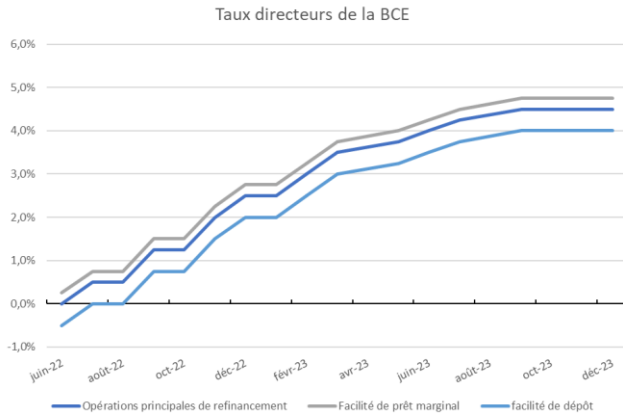
Les paramètres pris en compte dans le calcul des valeurs locatives des locaux professionnels sont les suivants :



Pour rappel, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels inclut la prise en compte des trois facteurs suivants :

- **La neutralisation** : coefficient qui a pour objectif de réduire fortement la VL révisée des locaux professionnels (en moyenne entre 70% et 80% de réduction).
- **Le planchonnement** : mécanisme qui consiste à diminuer de moitié l'écart entre la VL 2017 calculée selon l'ancienne méthode, et la VL 2017 révisée neutralisée.
- **Le lissage** : l'objectif est de lisser sur 10 ans l'écart entre la cotisation 2017 calculée selon l'ancienne méthode, et la cotisation 2017 calculée au regard de la VL révisée neutralisée planchonnée.

5. BREF FOCUS SUR LES ENJEUX LIES A LA DETTE



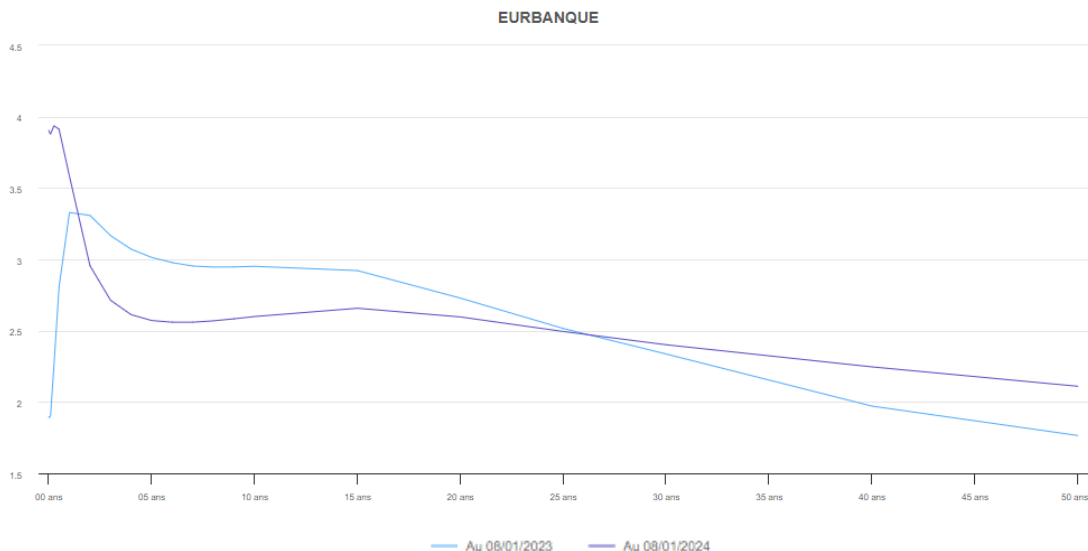
	Opérations principales de refinancement	Facilité de prêt marginal	facilité de dépôt	Point de base
juin-22	0%	0,25%	-0,50%	
juil-22	0,50%	0,75%	0%	+ 50
août-22	0,50%	0,75%	0%	
sept-22	1,25%	1,50%	0,75%	+ 75
oct-22	1,25%	1,50%	0,75%	
nov-22	2,00%	2,25%	1,50%	+ 75
déc-22	2,50%	2,75%	2,00%	+ 50
janv-23	2,50%	2,75%	2,00%	
févr-23	3,00%	3,25%	2,50%	+ 50
mars-23	3,50%	3,75%	3,00%	+ 50
mai-23	3,75%	4,00%	3,25%	+ 25
juin-23	4,00%	4,25%	3,50%	+ 25
juil-23	4,25%	4,50%	3,75%	+ 25
sept-23	4,50%	4,75%	4,00%	+ 25
oct-23	4,50%	4,75%	4,00%	
nov-23	4,50%	4,75%	4,00%	
déc-23	4,50%	4,75%	4,00%	
Total				+ 450

Afin de contrer la hausse de l'inflation observé depuis le début d'année 2022, la banque centrale Européenne (BCE) a mis fin à sa politique accommodante concernant les taux directeurs. Ces derniers sont donc passés depuis juin 2022 pour :

- Les opérations principales de financement de 0% en juin 2022 à 4,50% en décembre 2023,
- La facilité de prêt marginal de 0,25% en juin 2022 à 4,75% en décembre 2023,
- La facilité de dépôt de -0,50% en juin 2022 à 4% en décembre 2023,

La principale mission de la BCE est de maintenir l'inflation autour son niveau cible de 2%. Les taux directeurs sont des taux à très courts termes et correspondent au taux fixé au jour le jour pour prêter de l'argent aux banques commerciales rattachés à la banque centrale, mais aussi pour rémunérer les dépôts que ces banques effectuent auprès de la banque centrale. L'objectif pour la BCE est donc de ralentir l'activité économique pour limiter la hausse de l'inflation. L'augmentation des taux directeurs va donc augmenter sur du court terme les conditions de financement des collectivités et favoriser les placements.

Les autres taux d'intérêts de marchés sont fixés par les agents financiers, par le jeu des anticipations. Ainsi une hausse et une baisse est toujours anticipés en amont. Actuellement les tensions sont surtout présentes sur du court terme où les marchés anticipent un maintien de cette politique monétaire tant que les données liées à l'inflation ne seront pas conformes aux objectifs de la BCE. En revanche sur du moyen terme les marchés anticipent une détente de l'inflation et donc une politique monétaire moins restrictive. Le graphique suivant illustre l'évolution sur un an de la courbe des taux :



Les variations sur un an des principaux index sont les suivantes :

EURBANQUE	08/01/2023	08/01/2024	Var
ESTER	1,898	3,905	2,007
EURIBOR-1S	1,89	3,892	2,002
EURIBOR01M	1,904	3,878	1,974
EURIBOR03M	2,254	3,936	1,682
EURIBOR06M	2,805	3,912	1,107
EURIBOR12M	3,328	3,584	0,256
CMS10	2,951	2,599	-0,352

**Le CMS10 est le principal index de référence dans la construction des offres bancaires.*

Les conséquences pour les collectivités sont donc directes et peuvent se décomposer sur deux aspects.

Le premier concerne les hausses des charges financières des emprunts à taux variables. Si ces dernières années ces prêts ont permis de bénéficier de taux proches de 0% puisque seule la marge bancaire était appliquée sur des index inférieurs à 0%. La hausse soudaine des taux a donc directement impacté les charges financières liées à ces emprunts. Néanmoins, il est important de préciser que les niveaux des taux d'emprunt et les volumes d'emprunts réalisés ses dernières années sont également une des causes de l'inflation actuelle. Il s'agit plutôt actuellement d'une correction et d'un « retour à la normale » des conditions de financement. Si ces prêts présentent, à court terme des niveaux assez élevés, ces derniers sont principalement conjoncturels et liés à la situation actuelle. Une optimisation et une baisse de ces index peut donc être anticipé sur du moyen long terme ce qui permettra une possible optimisation des taux appliqués à ces contrats au cours de leur durée de vie. L'effort est donc lié à la situation économique actuelle, ces emprunts présentent également plus de flexibilité en termes de pénalité financière en cas de remboursement anticipé au cours de leur durée de vie.

Le second point concerne les nouvelles conditions d'emprunts. Nous constatons à notre échelle une augmentation logique des taux des offres bancaires. Cette hausse s'explique à la fois par une hausse des marchés en 2023 et une hausse des marges bancaires. Les banques appliquent la part de risque lié à l'emprunt et augmente donc leur marge. La récente détente des marchés devrait pousser les banques à proposer des offres à taux fixe plus basses en 2024, après avoir atteint en moyenne 4.20% sur 20 ans au 4^{ème} trimestre 2023.

La souscription à taux fixe, si elle présente l'avantage pour la collectivité de connaître à l'avance ces charges futures, présente le désavantage de fixer la dégradation des conditions de financement sur du long terme aux conditions actuelles de marché. Les possibilités en cas de baisse des taux directeurs et d'une amélioration de la situation économique globale, au cours de la durée de vie du prêt, seront de facto limités en raison des pénalités assorties aux emprunts à taux fixe. Ce facteur réduira donc les possibilités pour les collectivités d'optimiser leurs charges d'intérêts.

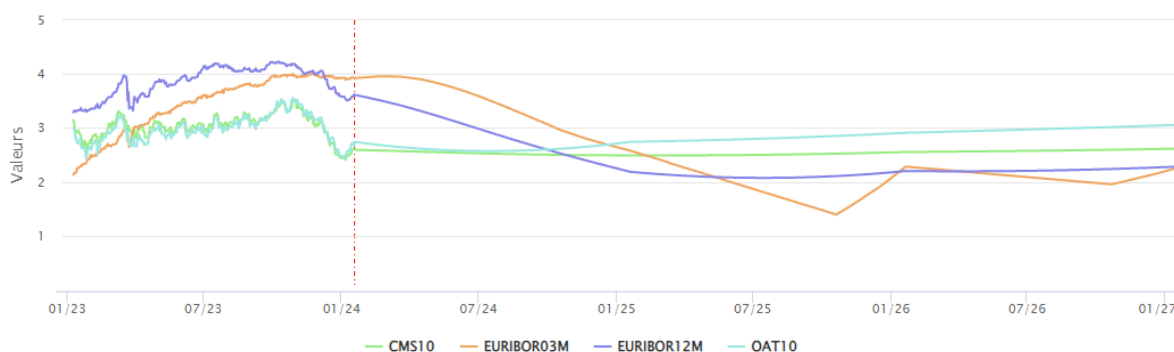
Ainsi la situation actuelle oblige les collectivités à trouver à intégrer les problématiques liées à la planification et l'arbitrage des investissements, le financement à des taux plus élevés des nouveaux investissements et l'intégration dans leur prospective financière du coût de ces nouveaux financements et leur évolution. Les collectivités doivent également s'offrir la possibilité d'optimiser leurs charges financières à moyen-long terme. Cette optimisation peut se faire, au cours de cette période, au travers une consultation annuelle pour le financement des investissements et non la planification pluriannuelle du financement des investissements sur une seule consultation. Cette stratégie se justifie au vu du coût actuel des phases de mobilisations ou de préfinancement des emprunts avec des débloquages possibles sur plusieurs années. La recherche d'un panachage taux fixe/taux variable cohérent avec l'encours de dette actuel pour les nouveaux emprunts peut être également une stratégie payante à long terme pour les collectivités.

Actuellement la plus grande incertitude avec l'application de la politique monétaire réside dans sa transmission à l'économie. La multiplication des conflits géopolitiques internationaux et leurs conséquences ne sont pas encore connues et la principale incertitude réside dans leurs impacts sur les matières premières, notamment énergétique.

Aussi la situation économique de la chine est à suivre de près de son rôle dans l'économie mondiale. Pour illustrer l'incertitude en matière de transmission de politique monétaire nous pouvons la décomposer en trois phases. La logique de transmission d'une politique monétaire peut donc se décomposer comme suit avec comme principale incertitude la temporalité de ces phases. Certains économiste l'estime à un an, mais au vu du caractère exceptionnel de la situation économique actuelle aucune certitude n'est possible :

- Phase 1 :
 - Les banques centrales ne fixent que les taux directeurs : ce sont des taux de très court terme.
 - Les autres taux d'intérêt sont fixés par les agents financiers, par le jeu des anticipations. Ainsi une hausse ou une baisse est toujours anticipée en amont. Ces anticipations sont souvent corrigées par la communication et les discours post-annonce des banquiers centraux d'où leurs importances.
- Phase 2 :
 - Transmission de la politique monétaire à la sphère dite « Réelle » de l'économie.
 - Les acteurs fortement dépendants à l'emprunt dans leur business model : constructions, immobilier et services associés sont les premiers concernés par les nouvelles mesures sur le marché des financements
- Phase 3 :
 - Transmission économique à l'ensemble des agents et secteurs.
 - Les acteurs qui ont dans un premier temps échappé à la hausse de taux sont confrontés au nouvel environnement des taux d'intérêts. Les nouvelles conditions de financement sont donc répercutées directement à l'ensemble de l'économie.

Les prévisions de la BCE et des marchés – Décembre 2023



		Décembre 2023				Septembre 2023			
		2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025
Anticipation BCE	E3M	3,4	3,6	2,8	2,7	0,3	3,4	3,7	3,1
	OAT10	3,2	3,2	3,3	3,4	1,8	3,1	3,3	3,4

		2022	2023	2024	2025	2026
Marchés au 08/01/2024	E3M	0,3	3,4	3,4	2,0	2,1
	OAT10	1,8	3,0	2,6	2,8	2,9

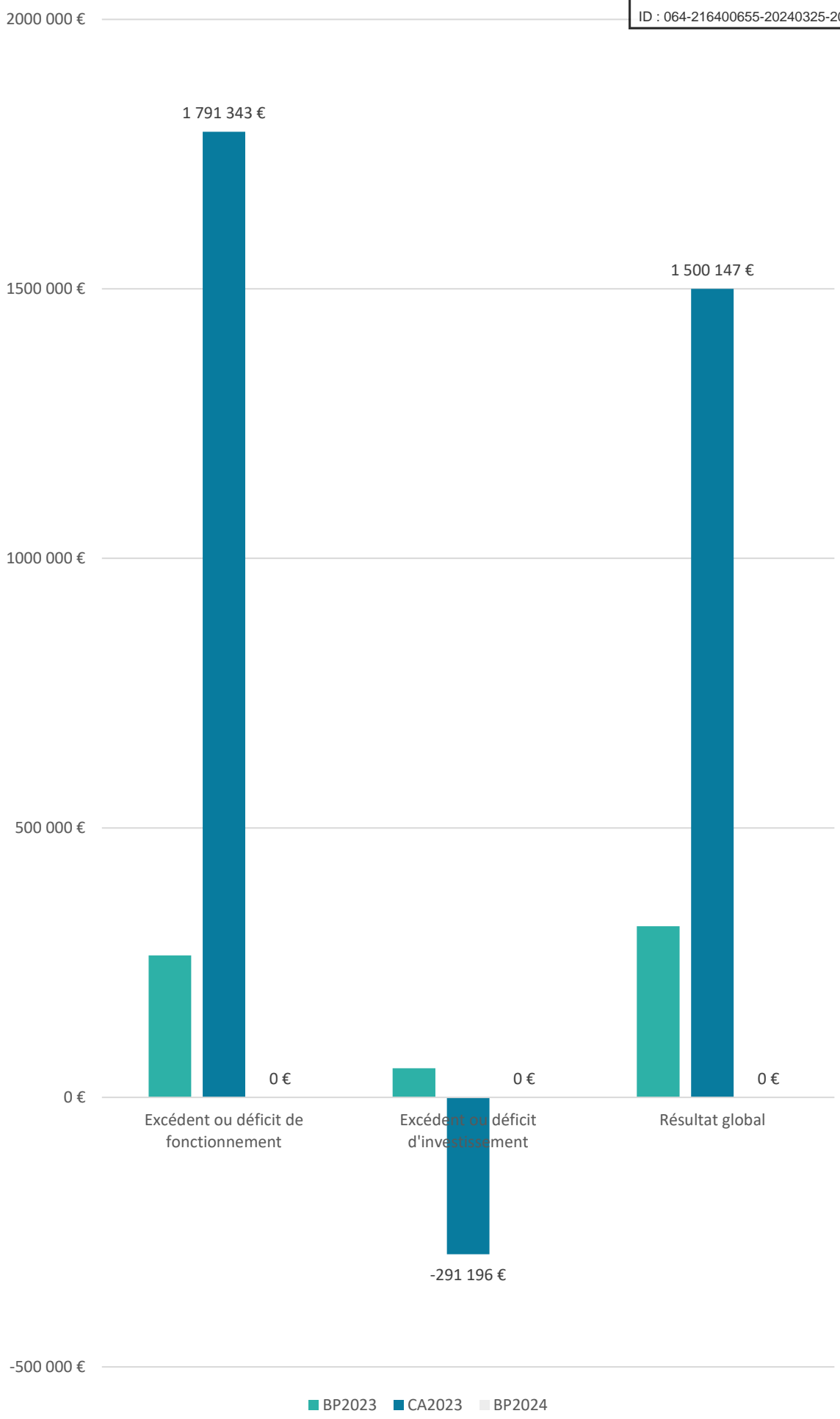
Bien qu'une détente globale soit visible sur le marché des taux, celle des taux à long terme est bien plus marquée que celle à court terme. De légères tensions persistent, notamment sur les Euribors avec des maturités inférieures à 6 mois.

De ce fait, l'inversion de la courbe des taux est de plus en plus marquée. L'Euribor 3 mois est maintenant l'Euribor le plus élevé en comparaison avec l'Euribor 6 mois et L'Euribor 12 mois.

Si, en décembre 2023, pour les années 2023 et 2024 la BCE anticipent des index de marché en hausse. Les récentes détentes visibles sur les marchés font anticiper des données à la baisse.

6. INDICATEURS CLES✓ Budget Principal - Résultats de clôture et Projet de budget 2023

Analyse	BP2023	Taux d'exécution	CA2023	Var	BP2024	BP2024-CA2023
Total des dépenses de gestion courante	3 299 105 €	94%	3 111 843 €	9%	3 387 290 €	275 447 €
Charge financières	73 896 €	98%	72 737 €	34%	97 434 €	24 698 €
Charges exceptionnelles	2 650 €	0%	0 €	-	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 375 651 €	94%	3 184 579 €	9%	3 484 724 €	300 145 €
Opération d'ordre	210 000 €	-	154 903 €	-	150 000 €	-4 903 €
Virement à la section d'investissement (023)	553 690 €				2 130 954 €	
Total dépenses de fonctionnement	4 139 341 €	81%	3 339 482 €	73%	5 765 678 €	2 426 196 €
Total des recettes de gestion courantes	4 113 518 €	116%	4 779 031 €	-6%	4 486 026 €	-293 005 €
Produits financiers	0 €		0 €		0 €	
Produits exceptionnelles (hors cessions d'immos)	0 €		9 352 €		0 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 113 518 €	116%	4 788 384 €	-6%	4 486 026 €	-302 358 €
Opération d'ordre	30 000 €	-	29 999 €	-	30 000 €	1 €
Produits des cessions d'immobilisations	0 €		53 050 €	-	0 €	-53 050 €
Excédent de fonctionnement reporté	259 393 €	100%	259 393 €	382%	1 249 652 €	990 259 €
Total recettes de fonctionnement	4 402 911 €	117%	5 130 825 €	12%	5 765 678 €	634 853 €
Excédent ou déficit de fonctionnement	263 570 €	-	1 791 343 €	-100%	0 €	-1 791 343 €
Dépenses d'équipements bruts (+45)	2 205 292 €	63%	1 383 200 €	230%	4 561 845 €	3 178 645 €
Dépenses financières d'investissements	2 000 €	100%	2 000 €	-100%	0 €	-2 000 €
Dépenses d'équipements	2 207 292 €	63%	1 385 200 €		4 561 845 €	3 176 645 €
Remboursement en capital et restitution de cautions	321 000 €	100%	320 451 €	9%	349 300 €	28 849 €
Opération d'ordre	30 000 €	104%	31 145 €	-	30 000 €	-1 145 €
Excédent de fonctionnement reporté	554 849 €		554 849 €	-	291 196 €	-263 653 €
Total dépenses d'investissement	3 113 141 €	74%	2 291 645 €	128%	5 232 341 €	2 940 696 €
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts et excédent capitalisé)	874 493 €	100%	871 451 €	42%	1 239 125 €	367 673 €
Recettes liées à l'emprunt	291 615 €	-	0 €	-	1 224 767 €	1 224 767 €
Excédent capitalisé	974 095 €	-	974 095 €	-	487 495 €	-486 600 €
Total recettes réelles d'investissements	2 140 203 €	86%	1 845 546 €	60%	2 951 386 €	1 105 841 €
Opération d'ordre	210 000 €	-	154 903 €	-	150 000 €	-4 903 €
excédent reporté	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	816 960 €				2 130 954 €	
Total recettes d'investissement	3 167 162 €	63%	2 000 449 €	162%	5 232 340 €	3 231 891 €
Excédent ou déficit d'investissement	54 021 €	-	-291 196 €	-100%	0 €	291 195 €
Résultat global	317 591 €	-	1 500 147 €	-100%	0 €	-1 500 148 €



- Analyse globale du projet de BP 2024

L'analyse globale du BP2024 porte sur une réalisation à hauteur de 100% des ambitions de la ville d'Ascaïn. L'année 2023 correspond à un taux de réalisation en investissement global de 63% en dépenses réelles d'investissement. L'analyse globale du ROB doit donc tenir compte de cette possibilité au vu du PPI pour 2024 de 4 561 K€ contre 2 205 K€ au BP2023.

- ✓ **Résultat de fonctionnement :**

Côté Recettes :

- **Hausse globale des recettes de fonctionnement de 643 K€ pour un total 5 765 K€ pour une augmentation de 12%.**

- ✓ **Principales Hypothèses retenues pour le BP :**

- Dynamique des bases transmises par la DGFIP :
 - Maintien des bases pour la TH,
 - Hausse de 3.3% pour le foncier bâti,
 - Baisse de -5.5% du foncier bâti,
- Hausse Fiscale répartie comme suit :

Bases	2023		2024
Taxe d'habitation résidences secondaires	2 775 292 €	0%	2 775 292 €
Taxe sur le foncier bâti	7 993 467 €	3%	8 258 115 €
Taxe sur le foncier non bâti	61 406 €	-6%	58 000 €

Taux	2023		2024
Taxe d'habitation résidences secondaires	11,68%	7%	12,52%
Taxe sur le foncier bâti	27,00%	4%	28,00%
Taxe sur le foncier non bâti	23,38%	4%	24,38%

Produits fiscaux	2023		2024
Taxe d'habitation résidences secondaires	324 154 €	7%	347 467 €
Taxe sur le foncier bâti	2 158 236 €	7%	2 312 272 €
Taxe sur le foncier non bâti	14 357 €	-2%	14 140 €

- La hausse fiscale a pour objectif de venir absorber les charges de la dette nouvelle liée à la réalisation du PPI à hauteur de 100% mais également de venir combler la baisse anticipée des DMTO de 70% soit -367 K€ en 2024.

Principales variations :

Analyse	CA2023	Var %	BP2024	BP2024-CA2023
Impôts et taxes	3 644 376 €	-4%	3 492 630 €	-151 746 €
Dotations et subventions	539 465 €	-17%	449 046 €	-90 419 €
Autres produits courants stricts	544 112 €	-5%	514 350 €	-29 762 €
Atténuations de charges	51 078 €	-41%	30 000 €	-21 078 €
Total des recettes de gestion courante	4 779 031 €	-6%	4 486 026 €	-293 005 €
Produits financiers	0 €	-	0 €	0 €
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	9 352 €	-100%	0 €	-9 352 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 788 384 €	-6%	4 486 026 €	-302 358 €
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	29 999 €	-	30 000 €	1 €
Produits des cessions d'immobilisations	53 050 €	-	0 €	-53 050 €
Excédent de fonctionnement reporté	259 393 €	382%	1 249 652 €	990 259 €
Total des recettes de fonctionnement	5 130 825 €	12%	5 765 678 €	634 853 €

Côté Dépenses

- **Hausse globale des dépenses réelles de 295 k€ pour un total de 3 635 k€ soit une augmentation de 9% hors écriture budgétaire**

Principales Hypothèses retenues :

Analyse	CA2023	Var %	BP2024	BP2024-CA2023
Charges à caractère général	803 869 €	17%	941 200 €	137 331 €
Charges de personnel	1 815 004 €	4%	1 891 410 €	76 406 €
Atténuations de produits	122 906 €	15%	141 000 €	18 094 €
Autres charges de gestion courante	370 064 €	12%	413 680 €	43 616 €
Autres dépenses	0 €	-	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante	3 111 843 €	9%	3 387 290 €	275 447 €
Charges financières	72 737 €	34%	97 434 €	24 698 €
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	0 €	0%	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 184 579 €	9%	3 484 724 €	300 145 €
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	154 903 €	-	150 000 €	-4 903 €
Déficit de fonctionnement reporté	0 €	-	0 €	0 €
Virement à la section d'investissement			2 130 954 €	
Total des dépenses de fonctionnement	3 339 482 €	73%	5 765 678 €	2 426 196 €

- ✓ La hausse des charges à caractère générale globale de 17% soit 567 K€ principalement représentée par :
 - Hausse des dépenses énergétiques de 18% soit 230 K€

- Hausse des dépenses alimentaires de 14% soit 238K€
- ✓ La hausse de 12% autres charges de gestion courantes de soit 43 K€ justifiée par :
 - Hausse de 23% soit 43 K€ des subventions versées (65748)

Côté Dépenses d'investissement :

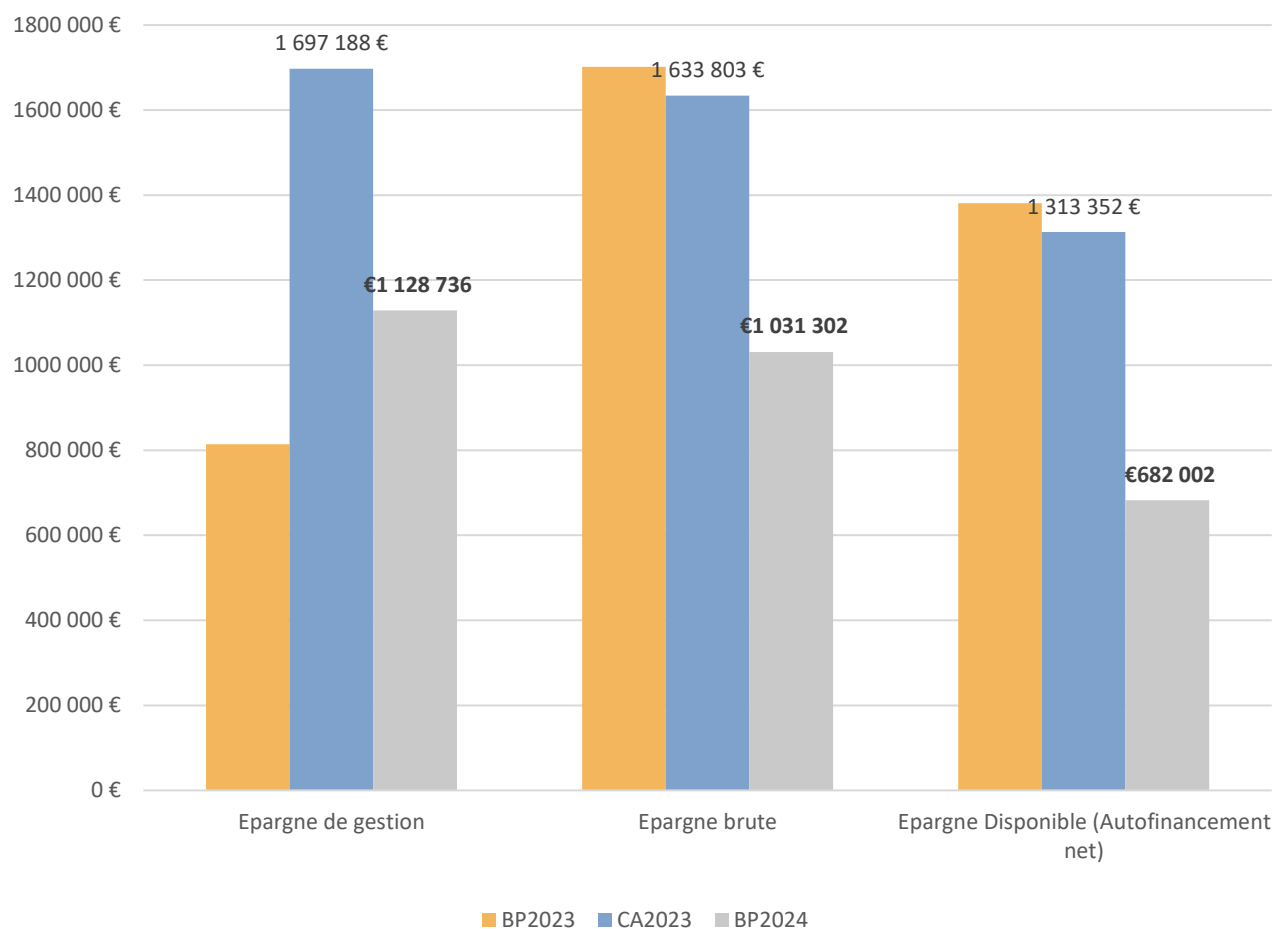
- 4 533 k€ de dépenses d'investissement 2024 contre 2 027 k€ réalisé au CA2023.
- 329 K€ de Reste à réaliser sont intégrés au BP2024 réparties comme suit :
 - 58 K€ liées à l'agglomération
 - 271 K€ de dépenses d'investissement (20- 21- 23)
- Augmentation des remboursements en capital des emprunts de 320 k€ à 349 K€.

Côté Recettes d'investissement :

- FCTVA à hauteur de 180 k€ (129 k€ au CA 2023) :
- Excédents de fonctionnements capitalisés : 488 K€ contre 974 K€ au CA203 soit 28 % du résultat de fonctionnement du CA 2023
- Subventions à hauteur de 725 K€ contre 275 K au CA2023

7. LES EPARGNES

Analyse	BP2023	Taux d'exécution	CA2023	Var	BP2024	BP2024-CA2023
Recettes de fonctionnement courant	4 113 518 €	116%	4 779 031 €	-6%	4 486 026 €	-293 005 €
Dépenses de fonctionnement courant (sans travaux en régie)	3 299 105 €	93%	3 081 844 €	9%	3 357 290 €	275 446 €
Epargne de gestion	814 413 €	208%	1 697 188 €	-33%	1 128 736 €	-568 452 €
Résultat financiers	-140 230 €	52%	-72 737 €	34%	-97 434 €	-24 698 €
Résultat exceptionnels hors cession	-300 €	-3117%	9 352 €	-100%	0 €	-9 352 €
Epargne brute	1 701 825 €	96%	1 633 803 €	-37%	1 031 302 €	-602 502 €
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	321 000 €	100%	320 451 €	9%	349 300 €	28 849 €
Epargne Disponible (Autofinancement net)	1 380 825 €	95%	1 313 352 €	-48%	682 002 €	-631 351 €
Encours de la dette au 31/12	2 880 577 €	-	2 880 577 €	-	3 389 125 €	-
Capacité de désendettement		-	1,76	-	3,64	-



Analyse

- ✓ Evolution de l'épargne de gestion :
 - Fin 2022 : 989 K€
 - Fin 2023 : 1 697 K€ (+71%)
 - Fin 2024 : 1 128 K€ (-33%)

- ✓ En comparaison à 2023 la baisse de l'épargne gestion s'explique principalement par :

- Des dépenses de gestion courante en hausse de 17%,
 - La hausse des charges à caractère générale + 17% soit 137 K€,
 - La hausse des charges de personnels +4% soit 76 K€,
 - La hausse des gestions courantes de +2% soit 43 K€,

Le PIC de l'épargne de gestion sur 2023 s'explique principalement par la hausse importante des DMTO qui représentent 517 K€ en 2023 contre aucune perçues en 2022.

Les impôts direct locaux sont en hausse également de 214 K€ soit 8%

- ✓ Evolution de l'épargne brute
 - Fin 2022 : 1037 K€ - taux d'épargne brute 24 %
 - Fin 2023 : 1 633 K€ - taux d'épargne brute 34 %
 - Fin 2024 : 1 031 K€ - taux d'épargne brute 23 %

- ✓ Evolution de l'épargne nette
 - Fin 2022 : 563 K€ - taux d'épargne brute 17 %
 - Fin 2023 : 1 313 K€ - taux d'épargne nette 27 %
 - Fin 2024 : 682 K€ - taux d'épargne nette 15 %

- ✓ Le remboursement en capital de la dette pour 2024 correspond à 349 K€, emprunt d'équilibre inclus.

8. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Analyse	BP2023	Taux de réalisation	CA2023	Var %	BP2024	BP2024-CA2023
Charges à caractère général	916 976 €	88%	803 869 €	17%	941 200 €	137 331 €
Charges de personnel	1 870 410 €	97%	1 815 004 €	4%	1 891 410 €	76 406 €
Atténuations de produits	126 659 €	-	122 906 €	15%	141 000 €	18 094 €
Autres charges de gestion courante	385 060 €	96%	370 064 €	12%	413 680 €	43 616 €
Autres dépenses	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante	3 299 105 €	94%	3 111 843 €	9%	3 387 290 €	275 447 €
Charges financières	73 896 €	98%	72 737 €	34%	97 434 €	24 698 €
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	2 650 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 375 651 €	94%	3 184 579 €	9%	3 484 724 €	300 145 €
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	210 000 €	-	154 903 €	-	150 000 €	-4 903 €
Déficit de fonctionnement reporté	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Virement à la section d'investissement	816 960 €				2 130 954 €	
Total des dépenses de fonctionnement	3 585 651 €	93%	3 339 482 €	73%	5 765 678 €	2 426 196 €



Analyse

L'inflation sur l'année 2023 est de 4.9%. Si l'inflation a grandement diminué depuis la fin d'année 2022, qui était principalement portée par la hausse des dépenses énergétiques, diminue la détente globale notamment sur les services et sur l'alimentation semble plus ancrée dans l'économie et devrait retrouver des niveaux d'avant crise début d'année 2025. Les mesures gouvernementales mise en place depuis 2022 sur les revalorisations salariales liées à ces niveaux d'inflation impactent fortement ces dépenses de fonctionnement.

- [Evolution du 011 sur la période](#)

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
BP 2023	916 976 €	-
CA 2023	803 869 €	-12%
BP 2024	941 200 €	17%

- [Frais de personnel](#)

	Frais de personnel	Variation des frais de personnel
BP 2023	1 870 410 €	-
CA 2023	1 815 004 €	-3%
BP 2024	1 891 410 €	4%

Analyse

Les charges de personnel représentent en moyenne sur les dernières années 50% des dépenses de fonctionnement.

Sur 2023 elles représentaient au global 1 815 K€ soit une baisse par rapport à 2022 de 3% soit - 62 K€.

9. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Analyse	BP2023	Taux de réalisation	CA2023	Var %	BP2024	BP2024-CA2023
Impôts et taxes	3 081 959 €	118%	3 644 376 €	-4%	3 492 630 €	-151 746 €
Dotations et subventions	527 567 €	102%	539 465 €	-17%	449 046 €	-90 419 €
Autres produits courants stricts	473 992 €	115%	544 112 €	-5%	514 350 €	-29 762 €
Atténuations de charges	30 000 €		51 078 €	-41%	30 000 €	-21 078 €
Total des recettes de gestion courante	4 113 518 €	116%	4 779 031 €	-6%	4 486 026 €	-293 005 €
Produits financiers	0 €	-	0 €	-	0 €	0 €
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	0 €	#DIV/0!	9 352 €	-100%	0 €	-9 352 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 113 518 €	116%	4 788 384 €	-6%	4 486 026 €	-302 358 €
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	30 000 €	-	29 999 €	-	30 000 €	1 €
Produits des cessions d'immobilisations	0 €	-	53 050 €	-	0 €	-53 050 €
Excédent de fonctionnement reporté	259 393 €	-	259 393 €	382%	1 249 652 €	990 259 €
Total des recettes de fonctionnement	4 402 911 €	117%	5 130 825 €	12%	5 765 678 €	634 853 €



- Impôts et taxes
- Dotations et subventions
- Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)
- Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre
- Produits des cessions d'immobilisations
- Autres produits courants stricts
- Atténuations de charges
- Produits financiers
- Excédent de fonctionnement reporté

Analyse :

- ✓ Sur le CA 2023 les principales différences avec le BP2023 sont :
 - Une augmentation de 562 K€ des recettes liées aux impôts et taxe justifiée principalement par les DMTO en hausse de 517 K€, non budgété au BP2023.
 - Augmentation de 15% des autres produits de gestions principalement justifié par une cession à hauteur de 45 K€ non budgétés.
- ✓ Le BP 2024 prévoit une hausse globale des recettes de fonctionnement de 13% soit 643 K€ principalement justifiée par l'excédent de fonctionnement reporté de 1 249 K€ de l'année 2023 soit 20% du résultat anticipé 2024 contre 5 % en 2023.
- ✓ L'ensemble des autres recettes sont anticipés en baisses :
 - 46% sur les impôts et taxe principalement justifié par la baisse des DMTO de 71% soit 150 K€ budgété contre 517 K€ réalisées en 2023
 - Aucun produit de participation budgété au BP2024 contre 45 K€ réalisé au CA2023
- ✓ Hausse des taux fiscaux sur 2024 pour venir couvrir la réduction anticipée des DMTO et les charges de la nouvelle dette liée aux emprunts en cas de réalisation à 100% du PPI. La répartition de la hausse fiscale se répartie comme suit :
- ✓

Bases	2023		2024
Taxe d'habitation résidences secondaires	2 775 292 €	0%	2 775 292 €
Taxe sur le foncier bâti	7 993 467 €	3%	8 258 115 €
Taxe sur le foncier non bâti	61 406 €	-6%	58 000 €

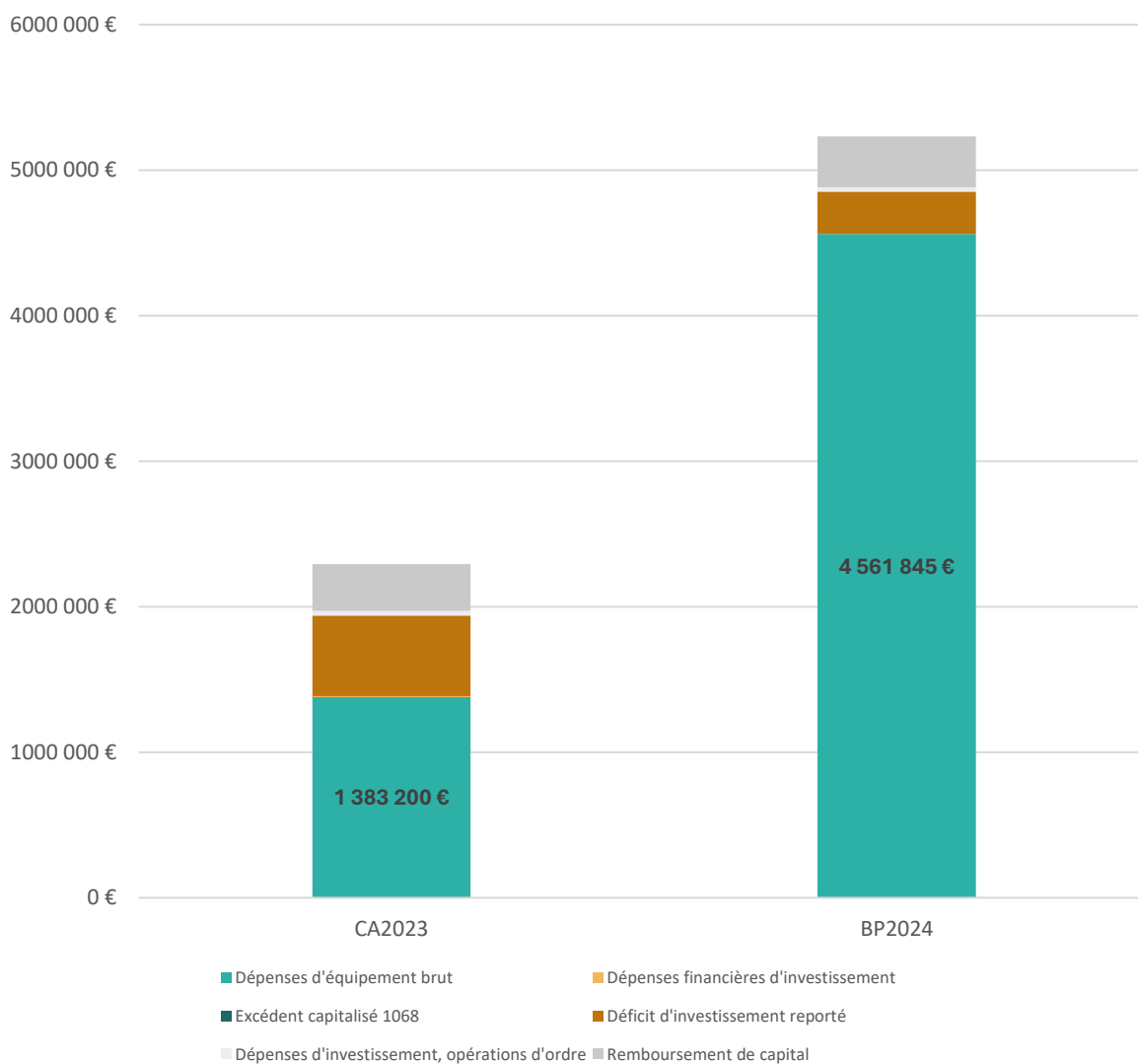
Taux	2023		2024
Taxe d'habitation résidences secondaires	11,68%	7%	12,52%
Taxe sur le foncier bâti	27,00%	4%	28,00%
Taxe sur le foncier non bâti	23,38%	4%	24,38%

Produits fiscaux	2023		2024
Taxe d'habitation résidences secondaires	324 154 €	7%	347 467 €
Taxe sur le foncier bâti	2 158 236 €	7%	2 312 272 €
Taxe sur le foncier non bâti	14 357 €	-2%	14 140 €

10. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Analyse	BP2023	Taux de réalisation	CA2023	BP2024	BP2024-CA2023	Var %
Dépenses d'équipement brut	2 205 292 €	63%	1 383 200 €	4 561 845 €	3 178 645 €	230%
Dépenses financières d'investissement	2 000 €	100%	2 000 €	0 €	-2 000 €	-100%
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	2 207 292 €	63%	1 385 200 €	4 561 845 €	3 176 645 €	229%

Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	30 000 €	104%	31 145 €	30 000 €	-	-
Remboursement de capital	321 000 €	100%	320 451 €	349 300 €	28 849 €	9%
Excédent capitalisé 1068	-	-	-	-	-	-
Déficit d'investissement reporté	-	-	554 849 €	291 196 €	-263 653 €	-48%
Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 558 292 €	90%	2 291 645 €	5 232 341 €	2 940 696 €	128%



Analyse :

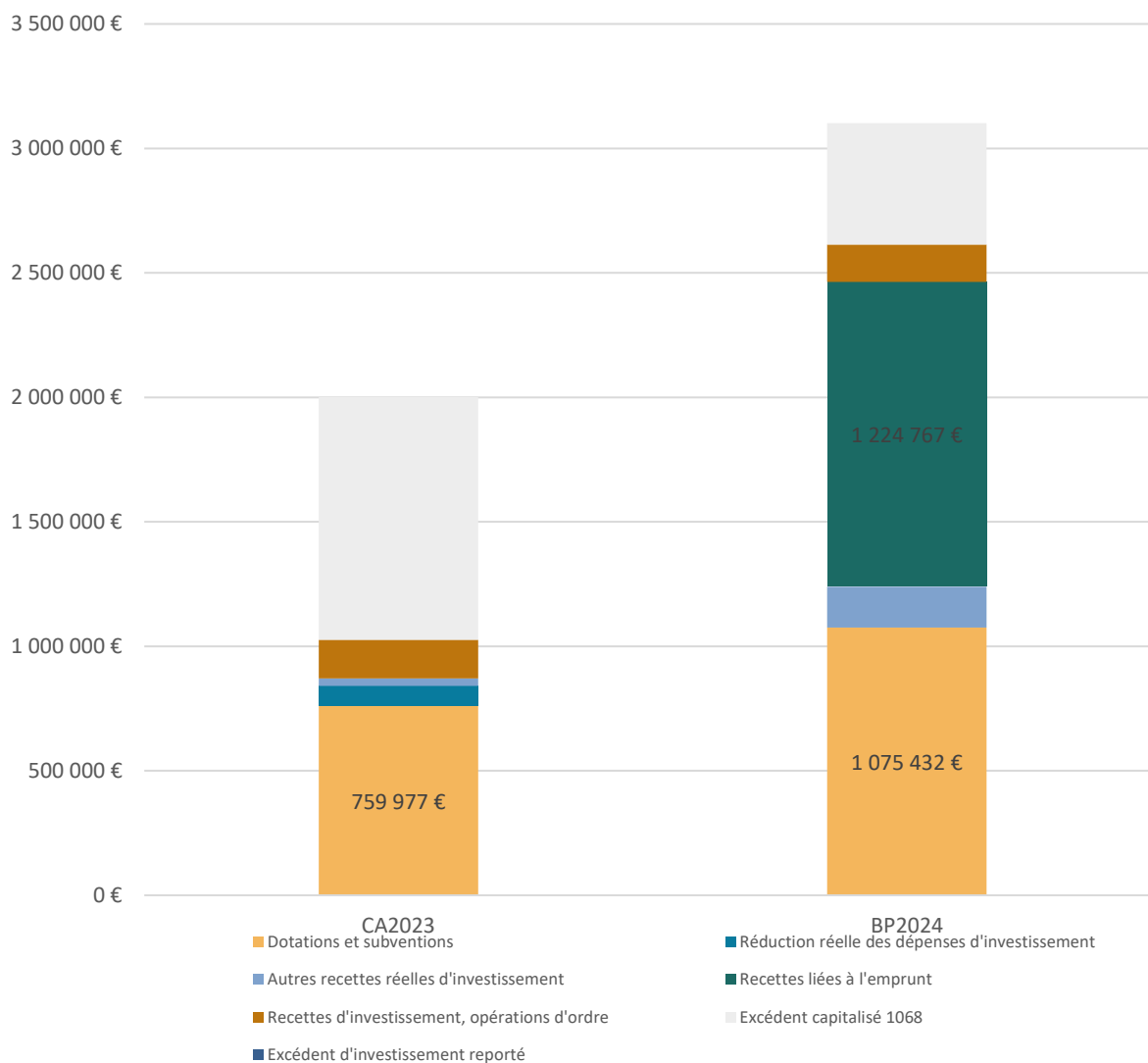
- ✓ Sur l'année 2023, la commune a réalisé, 1 385 K€ qui correspond à un taux d'exécution par rapport au BP2023 de 63%. Les dépenses totales d'investissement correspondent à 1 385 K€ répartie comme suit :
 - 1 383 K€ de dépenses d'équipement brut,
 - 2 K€ de subventions d'investissement (dont 125 K€ pour et installations).

- ✓ Sur 2023, La Commune autofinance à hauteur de 100% ces investissements puisqu'aucun emprunt n'a été réalisé. Le résultat reporté de 974 K€, Les dotations subventions à hauteur de 759 K€, la capitalisation à hauteur de 974 K€ du résultat de fonctionnement 2022 capitalisé et les autres recettes à hauteur de 185 K€ sont les sources de financement de la CC sur 2023.

- ✓ Pour 2024, 4 561 K€ de dépenses réelles d'investissements sont prévues au BP soit 3 150 K€ d'investissement supplémentaires. Parmi ces 4 561 K€, 330 K€ de Reste à réaliser sont intégrés au BP2024 réparties comme suit :
 - 58 K€ liées aux dépenses rattachées à l'agglomération (45),
 - 271 K€ de dépenses d'investissement (20- 21- 23).

11. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Analyse	BP2023	Taux de réalisation	CA2023	BP2024	BP2024-CA2023	Var %
Dotations et subventions	732 258 €	104%	759 977 €	1 075 432 €	315 455 €	42%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0 €	-	80 596 €	0 €	-80 596 €	-100%
Autres recettes réelles d'investissement	142 235 €	22%	30 879 €	163 693 €	132 814 €	430%
Excédent capitalisé 1068	974 095 €	-	974 095 €	487 495 €	-486 600 €	-50%
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	1 848 587 €	100%	1 845 546 €	1 726 620 €	-118 926 €	-6%
Recettes liées à l'emprunt	291 615 €	-	0 €	1 224 767 €	1 224 767 €	-
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	210 000 €	-	154 903 €	150 000 €	-4 903 €	-
Totales des recettes d'ordre	210 000 €	-	154 903 €	1 374 767 €	1 219 864 €	0%
Excédent d'investissement reporté	0 €	-	0 €	0 €	0 €	-
Total	2 058 587 €		2 000 449 €	3 101 386 €		
Virement de la section de fonctionnement	816 960 €	-	0 €	2 130 954 €		
Total des recettes d'investissements avec écriture budgétaire 023	2 058 587 €		2 000 449 €	5 232 340 €	0 €	162%



Analyse :

- ✓ La commune avait prévu 732 K€ de dotations et subventions au BP 2023. Au CA 2023, 104% soit 760 K€ de dotations et subventions sont perçues ce qui représente un taux de réalisation de 104%.

- ✓ Sur 2023, la commune a capitalisé 974 K€ de son résultat de fonctionnement de l'année 2022 soit 76% de son résultat de fonctionnement 2022. Cette capitalisation et la réalisation de 63% des investissements prévus au BP permettent de réduire le déficit d'investissement à 291 K€ en 2024 contre 555 K€ en 2023.

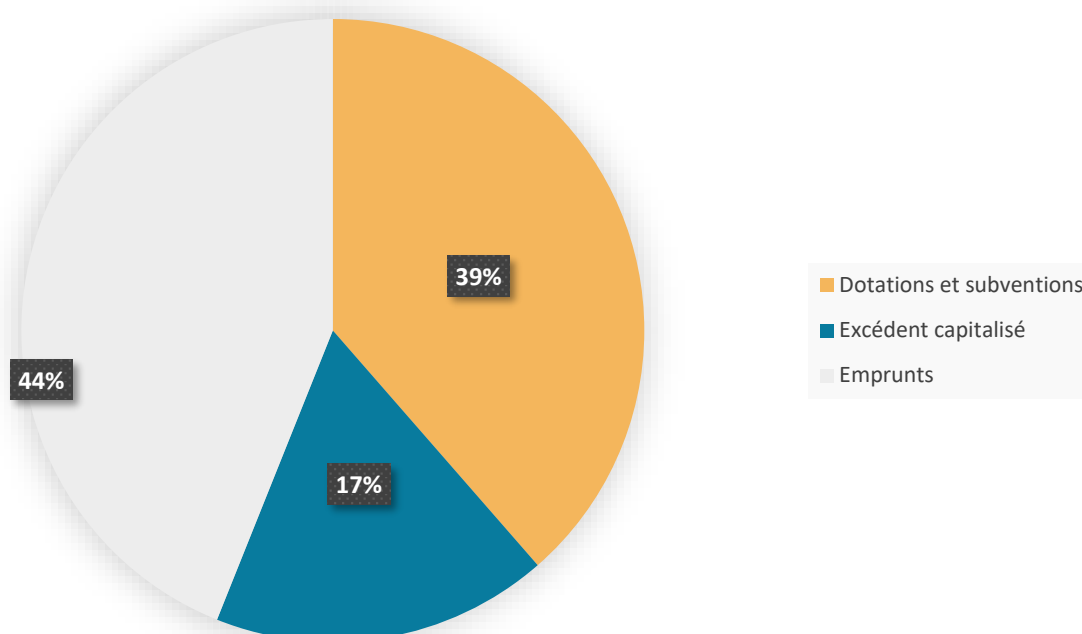
- ✓ L'augmentation importante de dépenses d'investissement malgré la réduction du déficit importante oblige la commune d'Ascain à inscrire un emprunt d'équilibre en 2024 en cas de réalisation à 100% des inscriptions en investissement.

- ✓ En 2024, la Commune prévoit 725 K€ de subventions, 180 K€ de FCTVA pour 4 533 K€ de dépenses d'investissement. Ces données seront à mettre en corrélation avec le taux de réalisation du BP2024 au CA2024.

12. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

	BP2023+DM	Taux de réalisation	CA2023	BP2024	BP2024-CA2023
Montant total des investissements	2 207 292 €	62,76%	1 385 200 €	4 561 845 €	3 176 645 €
Excédent reporté	0 €		0 €	- €	- €
Dotations et subventions	732 258 €	103,79%	759 977 €	1 075 432 €	315 455 €
Excédent capitalisé	974 095 €	100,00%	974 095 €	487 495 €	- 486 600 €
Autre recettes	142 235 €	7,51%	10 680 €		- 10 680 €
Emprunts	291 615 €		0 €	1 224 767 €	1 224 767 €
Recettes réelles d'investissement	2 140 203 €	81,52%	1 744 751 €	2 787 693 €	1 042 942 €
Opération d'ordre	210 000 €		154 903 €	150 000 €	
Virement de la section de fonctionnement	816 960 €		0 €	2 130 954 €	

BP2024

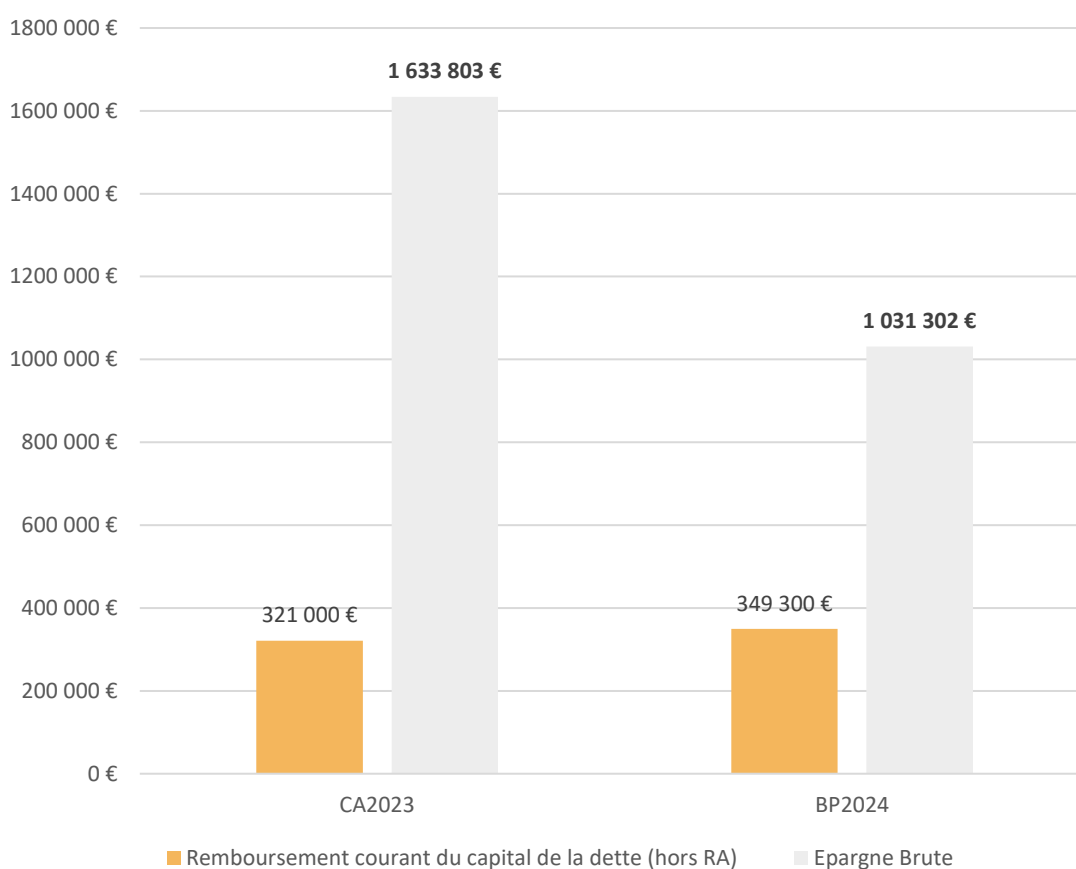


La commune a pu capitaliser 974 K€ d'euros de son résultat de fonctionnement 2022 en section investissement pour 2023. Cette capitalisation lui a permis de réduire le déficit d'investissement de 48% soit 264 K€ fin 2023, c'est donc 291 K€ qui seront reportés en 2024. La réduction du déficit d'investissement, au vu des inscriptions budgétaire en dépenses d'investissement fortement en hausse oblige et la réduction de 50% soit -486K€ de son excédent capitalisé oblige la ville à inscrire un emprunt d'équilibre. Ainsi la structure de ces recettes réelles d'investissement et la suivante pour 2024 :

- ✓ 44% d'emprunt soit 1 224 K€
- ✓ 39% des dotations et subventions (subventions et FCTVA) soit 725 K€ de subventions et 180 K€ de FCTVA et 170 K€ de taxe d'aménagement,
- ✓ 17% de son excédent de fonctionnement capitalisé soit 487 K€.

13. REMBOURSEMENT DE LA DETTE

	CA2023	BP2024
Annuités	394 896 €	446 734 €
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	321 000 €	349 300 €
Charges financières	73 896 €	97 434 €
Dettes au 31/12	2 880 577 €	3 839 125 €
Epargne Brute	1 633 803 €	1 031 302 €
Capacité de désendettement	1,96	3,64
Variation Dette N/N-1	-	33%
Variation Epargne Brute N/N-1	-	-37%
Variation désendettement N/N-1	-	145%



- ✓ La dette au 31/12/2023 est de 2 880 K€ en baisse de 10%. L'épargne brute couvre à hauteur de 2.5 fois le remboursement annuel du capital. La capacité de désendettement fin 2023 est de 3 ans années soit un excellent ratio pour la Commune.
- ✓ La diminution sur 2024 de l'épargne brute implique pour la Commune un suivi attentif de ces niveaux d'épargne pour les prochaines années surtout en cas d'une réalisation importante de son PPI et d'une mobilisation totale des emprunts inscrits au budget.

14. TABLEAU DES GRANDS EQUILIBRES RETROSPECTIFS

	CA2023	BP2024
1. Recettes courantes de fonctionnement	4 779 031 €	4 486 026 €
dont fiscalité directe	2 676 395 €	2 890 261 €
dont dotations et subventions	539 465 €	449 046 €
2. Dépenses courantes de fonctionnement (Hors travaux en régie)	3 081 844 €	3 357 290 €
dont frais de personnel	1 815 004 €	1 891 410 €
dont charges de gestion générale	803 869 €	941 200 €
3. Excédent brut de fonctionnement - EG (1 - 2)	1 697 188 €	1 128 736 €
4. Résultat financier	-72 737 €	-97 434 €
5. Résultat exceptionnel	9 352 €	0 €
6. Epargne brute	1 633 803 €	1 031 302 €
Taux d'épargne brute	34.12 %	22.99 %
7. Recettes définitives d'investissement	871 451 €	1 239 125 €
dont dotations et subventions	759 977 €	1 075 432 €
8. Financements propres disponibles (6 + 7)	2 505 255 €	2 270 426 €
9. Dépenses d'investissement (hors capital)	1 385 200 €	4 561 845 €
dont dépenses d'équipement	1 383 200 €	4 561 845 €
10. Remboursement du capital de la dette	320 451 €	349 300 €
11. Epargne nette	1 313 352 €	682 002 €
12. Besoin de financement (9 + 10 - 8)	-799 604 €	2 640 719 €
13. Emprunts nouveaux	0 €	1 224 767 €
14. Fonds de roulement au 01/01	678 638 €	678 638 €
15. Fonds de roulement au 31/12 (14 + 13 - 12)	1 501 293 €	0 €
17. Encours de la dette au 31/12	2 880 577 €	3 756 044 €
18. Capacité de désendettement (17/6)	1,76	3,64

15. TABLEAU DES GRANDS EQUILIBRES RETROSPECTIFS

Analyse	Ratio national (2022)	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	909	738	805
Produit des 3 taxes par habitant	490	597	645
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	1118	1066	1001
Dépenses d'équipement brut / population	351	315	1018
Encours de dette par habitant	744	643	838
DGF par habitant	155	89	90
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	5,50%	54,35%	52,04%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette /recettes réelles de fonctionnement	88,30%	75,94%	88,14%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	31,40%	29,56%	101,73%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	66,50%	60,26%	83,73%

*Population de référence : 4 483

- **Ratios de niveau**

- **Dépenses par habitant** : ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale. Il peut donner un aperçu du niveau de service public offert à la population, mais ne reflète ni l'efficacité, ni l'efficience des services publics.
- **Recettes par habitant** : ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il indique la richesse relative de la collectivité et permet de le comparer au niveau des dépenses.
- **Produit fiscal par habitant** : ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il éclaire sur la richesse fiscale de la collectivité.
- **Effort d'équipement par habitant** : ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale. Compte tenu de son objet, il doit être observé sur une longue période au minimum trois à cinq ans. Il éclaire sur les flux d'investissement récents et doit être complété par le stock d'équipement existant au sein de la collectivité.
- **Dette par habitant** : ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale. Ce ratio est peu significatif au sens où il ne reflète pas la marge de manœuvre financière de la collectivité. On lui préfère le ratio dette/épargne brute.

- **Ratios de solvabilité financière**

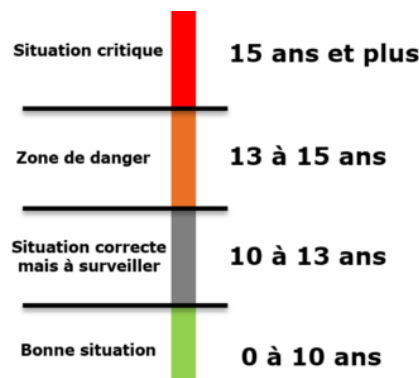
- **Taux d'épargne brute** : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.
- **Taux d'endettement** : ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes.
- **Potentiel fiscal** : ce ratio correspond au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux moyens nationaux de sa strate. Ce ratio peut être envisagé comme un indicateur de la présence ou non d'une marge de manœuvre fiscale pour la collectivité. Il est limité par les conditions politiques locales, d'une part, et la récente réduction drastique du pouvoir des collectivités, d'autre part.

16. LA PROSPECTIVE

16.1 Repères légaux et définitions

- Obligations minimales « déduites » des dispositions légales :
 - Le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être positif,
 - La collectivité doit rembourser le capital de sa dette par des ressources propres.

- Définition de la stratégie financière de la collectivité :
 - Taux d'épargne proche de **10 %**,
 - Épargne nette **positive**,
 - Maintenir une capacité de désendettement satisfaisante (endettement/CAF),
 - Maximum de **10 ans**.



- Pour chaque type de collectivité territoriale ou de groupements, le plafond national de référence est de :
 - Douze années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,
 - Dix années pour les départements et la métropole de Lyon,
 - Neuf années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

- Plusieurs leviers peuvent être simulés :
 - Augmentation des taux du Foncier,
 - Réduction des charges de fonctionnement,
 - Variation du programme d'investissement,
 - Cumul de ces 3 leviers...

16.2 Présentation du programme d'investissement 2024

La préparation des orientations budgétaires de l'année 2024 s'inscrit dans un contexte d'instabilité économique et de hausses générales des coûts.

En 2023, l'attribution directe à la commune des droits de mutations a permis une nette augmentation des ressources de la commune.

Cependant, le contexte immobilier actuel (baisse des ventes) ne permet pas de prévoir une ressource conséquente. En conséquence une légère augmentation de la fiscalité est prévue en 2024.

Le budget 2024 traduit la continuité des projets structurants engagés lors des budgets précédents.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement depuis plusieurs années permet de dégager un excédent de fonctionnement pour financer les investissements courants.

La politique budgétaire de la commune traduit une vision d'un projet de développement maîtrisé.

Notre projet 2024 qui se décline en buts, objectifs et moyens.

Les orientations budgétaires sont présentées par domaines d'intervention et de gestion :

- Pôle administration générale et Vie sociale
- Pôle de gestion des espaces publics
- Pôle Enfance Jeunesse et Sport
- Pôle protection des populations et préventions des risques

⇒ Pôle Administration générale et Vie Sociale

DOMAINE	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
Service au public	Améliorer l'accessibilité des locaux et l'accueil du public	Moderniser les espaces de travail Répondre aux besoins de la population	Rénovation et aménagements des locaux de la mairie Agrandissement du cimetière	Isolation premier étage 50 000€
Ressources humaines	Optimiser les ressources humaines Répondre aux nouveaux besoins de la population	-Améliorer la coordination et le fonctionnement des services. -Doter la commune des moyens humains pour répondre aux nouveaux besoins.	Régime d'astreintes Prime pouvoir d'achat Formation du personnel Augmentation de l'ouverture de la piscine municipale	Personnel services techniques Primes 30000€ Mutuelle du personnel Plan de formation : 10 000€ Création poste conciergerie Kiroleta Contrat contractuel MNS
Communication	Améliorer la circulation des informations en interne et en externe	Développer des nouveaux supports de communication	Site de la commune, réseaux sociaux, Panneau pocket.	Acquisition d'un nouveau panneau d'affichage :12500 €
Modernisation des équipements et amélioration des performances énergétiques		Rénover les installations techniques et les outils Installation d'un système de chauffage à la piscine	Remplacement des éclairages publics Elargir les plages d'ouverture de la piscine municipale (juin Nov)	Remplacements ordinateurs : 10000 € Postes agent d'entretien et mns.

Service financier	Maitriser le niveau de dépenses Améliorer le niveau de recettes de la commune.	Améliorer l'analyse financière et le contrôle de gestion Recherche de subventions et de financements	Mise en place u comptabilité analytique, élaboration un plan pluri annuel d'investissement Monter des dossiers de subventions	Droits de mutation Recettes occupation du domaine public, affichage, stationnement. Montant subventions d'investissement prévues en 2024 :374 000€ (hors école)
Animation économique	Soutenir l'activité économique du village	Développer l'attractivité du marché hebdomadaire	Augmenter le nombre d'exposants	Promotion du marché affichage et panneau
Action culturelle	Soutenir les actions culturelles Politique linguistique Améliorer l'accueil du public à la Bibliothèque	Programme annuel élaboré par la commission culture Développer la pratique de l'Euskara Rénovation de la bibliothèque	Convention avec OPLB Subventions aux associations Adhésion au réseau et gratuité du service	Budget dédié de 12000 €, Programme pluri annuel de Formation des agents à l'Euskara Réfection sol bibliothèque et achat mobilier
Vie associative	Produire du Lien social	Soutenir le tissu associatif du village	Subventions, mise à disposition de locaux.	Budget 230 000
Action sociale	Lutter contre l'exclusion des personnes en difficultés.	Gérer des services à la population et Être un relai vers les services spécialisés	Développer l'accompagnement et les services aux personnes les plus fragiles.	Augmentation subvention au CCAS : 16 000 € Développement du service de livraison de repas. Réfection et mise aux normes de la cuisine d'Adina

⇒ Pôle de Gestion des espaces publics

DOMAINE	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
Urbanisme	Maitriser le développement de l'urbanisation la commune et maintenir les équilibres.	Répondre aux exigences de la loi SRU (déficit de logements sociaux) Réaliser des projets d'utilité publiques	-Favoriser l'augmentation du % de logements sociaux dans les nouveaux programmes - financement des aménagements liés aux programmes de logements	Programmation des aménagements de voiries
Environnement :	- Entretien les zones de montagnes	Maintenir la biodiversité du massif	- Broyage des terrains communaux - Programmes de plantation en collaboration avec ONF - Aménagement des pistes	Participation communale : 45 000 €

	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des zones boisées - Réduction des dépenses énergétiques - Lutter contre les nuisances de l'environnement urbain - Favoriser les mobilités douces 	<p>Travaux d'élagage et d'abattage raisonnés</p> <p>Remplacement des éclairages à lampe mercure</p> <p>Rénovation thermique des bâtiments</p> <p>-Installer des équipements pour maintenir un haut niveau de propreté urbaine</p> <p>- Mettre en œuvre des axes de circulation cyclable et piétonne</p>	<p>Travaux d'élagage et d'abattage raisonnés</p> <p>Programme pluriannuel de remplacement des éclairages publics</p> <p>Réfection toiture et isolation des bâtiments</p> <p>Isolation plafond et remplacement menuiseries, clim réversible</p> <p>- participation au programme départemental des pistes cyclables</p>	<p>programme de plantations avec ONF</p> <p>Lampes led : 9 600 €</p> <p>Réfection toiture Termina Muga</p> <p>Isolation premier étage Mairie</p> <p>Programme aménagement cheminements piétons et liaisons voies cyclables</p>
Voierie communale	-Maintenir une voirie de qualité dans la commune	<ul style="list-style-type: none"> -Lutter contre la dégradation des axes de circulation par un entretien régulier des voies. - Sécurisation des axes routiers - Réguler le stationnement et amélioration de la signalétique - réfection conduites AEP 	<p>Programme pluriannuel d'entretien de la voirie</p> <p>Aménagements liés aux créations de logements.</p> <p>- étudier et définir les zones de stationnement pour les randonneurs</p> <p>Participation de la commune 50% /CAPB</p>	<p>Budget 2024 : 400 000</p> <p>Étude avec AGGLO et DEP 64 (POCTEFA)</p> <p>Réalisation pour le compte de l'Agglo de la réfection de la voirie de la zone Lanzelay 32 000€</p> <p>AEP (2023/2024) =142 000 € (participation Capb = 74000€)</p>
DOMAINE	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
Aires de jeux	Offrir des espaces publics accessibles et attractifs aux habitants	<p>Rénover et équiper les aires existantes</p> <p>Création d'un espace public centre bourg</p>	Mise aux normes et installation d'équipements intergénérationnels.	<p>Réfection et achat de jeux Larre lorre: 30 000 €</p> <p>Ouverture Espace Erdocio</p>
Services techniques	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics -Maintenir les moyens d'intervention des équipes techniques 	<ul style="list-style-type: none"> -Doter les équipes du matériel nécessaire -programmer annuellement des opérations en régie 	<p>Remplacement Tracteur Epareuse</p> <p>Création d'un temps partiel dédiés aux espaces verts.</p>	<p>147 200€</p> <p>Remplacement agent en maladie puis embauche à temps partiel</p>

⇒ Protection des populations et prévention des risques

DOMAINE	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
Protection des populations	-Assurer la continuité du service public		-Établir un partenariat et une coordination avec les communes voisines	Mutualisation de la police municipale
Prévention et gestion des risques	-Élargir les missions de la police municipale	-Gérer et réguler les afflux de population liés à l'attractivité du territoire - réguler les stationnements	Règlement de l'occupation du domaine public.	
Protection de l'environnement		- surveillance de la zone montagne, protection de l'environnement.	Mise en œuvre de l'obligation de débroussaillage. Programme ENS	Aménagement pistes et plantations : 45 700 € Budget ENS 45000 €
Défense incendie	- Assurer la protection incendie du territoire urbanisé	-installer les équipements nécessaires dans chaque quartier	-Installation Bâches - Installation de poteaux - contrôle des points hydratants	Continuité du programme : installation de 2 bâches. 58 000€

⇒ Pôle Enfance, jeunesse et sports

DOMAINE	BUT	OBJECTIFS	MOYENS	Estimation /coût
Petite Enfance	Permettre aux familles le choix des modes de gardes Améliorer l'accueil des enfants	Soutenir les associations de la petite enfance Harmoniser les modes de participation de la commune en concertation avec la CAF Entretien des locaux dédiés à la petite enfance	Signature du CTG avec la CAF Subventions aux associations, participation aux crèches des communes environnantes pour les enfants d'Ascain Crèche Loretxea Salle Etxetoxa accueil RAM	Subvention exceptionnelle à la Crèche Loretxea Prévision d'un auvent Loretxea 7808 € Réfection de la cour Etxetoxa 8400 €
Enfance et Jeunesse	Offrir un service périscolaire et un accueil en centre de loisirs accessible et de qualité.	Répondre aux besoins des familles par un service jeunesse dynamique. Répondre à la hausse des demandes	Une équipe qualifiée et expérimentée Renforcer les équipes	Formation des agents Embauche animateurs
École publique	Offrir une école publique de qualité	Soutenir les équipes éducatives et assurer un accueil de qualité. Création d'une nouvelle école publique	Entretien régulier des locaux Soutien au projet de l'équipe éducative Mise en œuvre du projet	Étude Climatisation du réfectoire Aide financière au projet JO 2024 Appel d'offres choix des entreprises

		Études reconversion et réaménagement des locaux existants	Partenariat avec les futurs occupants (associations)	travaux printemps 2024
Écoles privées	Permettre aux familles un choix éducatif et assurer à chaque enfant une égalité de moyens éducatifs	Soutenir les écoles privées de la communes	Forfait communal et mise à disposition de personnel communal. Subvention aux associations de parents	Mise à disposition du personnel communal Cantine scolaire municipale
Sport	- Permettre la pratique du sport dans la commune - Offrir une diversité d'équipements accessibles et de qualité	-Soutenir les clubs associatifs locaux - assurer l'entretien des équipements sportifs	-Subventions aux clubs sportifs - Prise en charge des dépenses énergétiques - mise à disposition personnel et matériel (entretien des locaux) -Programme d'entretien des équipements	-subventions : 25 000 € /an - factures énergies : 35 000 €/an Réfection du garde-corps de Kirol Réfection de deux cours de tennis Eclairage de la salle de basket Eclairage du terrain de rugby Remplacement filtre et moteur piscine Budget Kiroleta 68 000€ Réfection mur et éclairage du fronton Xurio : 30 800€



16.3 Présentation Pluriannuel d'Investissement

Le programme d'investissement analysée s'étend de 2023 à 2029. A partir de 2026, 800 K€ d'investissement récurrent sont pris planifiés :

Année	BP 2024	2025	2026	2027	2028	2029
Investissement	4 398 152 €	4 134 686 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
Subventions	725 431,50 €	514 684,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €

PPI 2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Acquisition Matériels Divers	Invest: 10 000,00		Invest: 10 000,00			Invest: 10 000,00
Aménagement piste et plantations	Invest: 45 708,00 Sub: 35 620,00					
Borne Payante Parking Carrière	Invest: 25 000,00					
Complexe Sportif Kiroleta	Invest: 67 804,00					
Création 2 logements PALULOS à Eskola	Invest: 9 543,00 Sub: 21 468,00					
Création 2 logements PLUS à la Poste	Invest: 4 487,00 Sub: 20 000,00					
Défense incendie		Invest: 58 300,00				
Dégâts crues	Invest: 118 002,00 Sub: 40 708,00					
Ecole	Invest: 7 400,00					
EMPRUNT-2024	Empr: 1 307 847,86					
INVESTISSEMENT COURANT	Invest: 340 020,00	Invest: 800 000,00	Invest: 800 000,00	Invest: 800 000,00	Invest: 800 000,00	Invest: 800 000,00
Matériels de Bureau et Informatiques	Invest: 10 000,00					
Mise aux Normes aires de jeux	Invest: 30 000,00	Invest: 25 000,00				
Mobilier Urbain	Invest: 21 880,00					
Nouvelle école publique	Invest: 3 134 332,00 Sub: 514 684,00	Invest: 6 345 718,00 Sub: 514 684,00				
RAR 2023 - Recettes	Sub: 74 338,50					
Travaux Batiments Communaux BP 2023	Invest: 204 946,00 Sub: 18 606,00					
Voirie communale BP 2023	Invest: 399 030,00					
Investissement	4 398 152,02	4 134 686,04	810 000,03	800 000,03	800 000,03	800 000,03
Subvention	725 431,50	514 684,00	0,00	0,00	0,00	0,00

16.3.1 Hypothèse globale – fonctionnement

Code	Libellé	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Recette de fonctionnement		5 130 825 €	5 765 678 €	4 573 440 €	4 648 535 €	5 056 027 €	4 928 386 €	4 873 549 €
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	259 393 €	1 249 652 €	0 €	7 983 €	347 020 €	149 556 €	23 500 €
013	Atténuation de charges	51 078 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 999 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	359 828 €	367 350 €	374 697 €	382 191 €	389 835 €	397 631 €	405 584 €
73	Impôts et taxes	3 644 376 €	3 492 630 €	3 530 776 €	3 578 235 €	3 626 643 €	3 676 019 €	3 726 383 €
74	Dotations et participations	539 465 €	449 046 €	458 026 €	467 187 €	476 531 €	486 061 €	495 783 €
75	Autres produits de gestion courante	184 284 €	147 000 €	149 940 €	152 939 €	155 998 €	159 118 €	162 300 €
77	Produits exceptionnels	62 402 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dépense de fonctionnement		3 393 678 €	3 634 724 €	3 749 428 €	3 847 025 €	3 903 354 €	3 962 533 €	4 025 032 €
002	Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
011	Charges à caractère général	803 869 €	941 200 €	959 724 €	978 618 €	997 890 €	1 017 548 €	1 037 599 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 815 004 €	1 891 410 €	1 929 238 €	1 967 823 €	2 007 179 €	2 047 323 €	2 088 269 €
014	Atténuation de produits	122 906 €	141 000 €	143 820 €	146 696 €	149 630 €	152 622 €	155 675 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 903 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
65	Autres charges de gestion courante	370 064 €	413 680 €	421 954 €	430 393 €	439 001 €	447 781 €	456 736 €
66	Charges financières	72 737 €	97 434 €	144 692 €	173 496 €	159 654 €	147 259 €	136 752 €
67	Charges exceptionnelles	54 196 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat de fonctionnement		1 737 147 €	2 130 954 €	824 012 €	801 509 €	1 152 673 €	965 853 €	848 517 €

16.3.2 Hypothèse globale – Investissement

Recette d'investissement		2 000 449 €	3 101 386 €	5 869 719 €	1 644 283 €	737 361 €	1 284 349 €	1 223 586 €
001	Solde d'exécution reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 903 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 458 673 €	837 495 €	2 880 613 €	1 494 283 €	587 361 €	1 134 349 €	1 073 586 €
13	Subventions d'investissement	275 398 €	725 432 €	514 684 €	0 €	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	1 224 767 €	2 324 422 €	0 €	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	80 596 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
45	Comptabilité distincte rattachée	30 879 €	163 693 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dépense d'investissement		2 291 645 €	5 232 341 €	6 685 748 €	2 098 772 €	1 740 478 €	2 226 703 €	2 033 130 €
001	Solde d'exécution reporté	554 849 €	291 196 €	2 130 954 €	816 029 €	454 489 €	1 003 117 €	942 354 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 145 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	320 451 €	349 300 €	390 108 €	442 743 €	455 989 €	393 586 €	260 776 €
20	Immobilisations incorporelles	6 370 €	152 264 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	1 345 951 €	3 735 120 €	3 084 686 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	510 768 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
26	Participations et créances rattachées à des	2 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
45	Comptabilité distincte rattachée	30 879 €	163 693 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat d'investissement		-291 196 €	-2 130 954 €	-816 029 €	-454 489 €	-1 003 117 €	-942 354 €	-809 544 €
Solde d'exécution de l'exercice		1 445 952 €	0 €	7 983 €	347 020 €	149 556 €	23 500 €	38 973 €

16.3.3 Prospective hypothèses

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 064-216400655-20240325-2024_9-DE



L'étude prospective reprend 3 grandes thématiques jusqu'en 2026. L'objectif ici est de visualiser, en fonction du taux de réalisation l'évolution des finances de la collectivité et l'impact long terme de la mise en place d'un tel PPI. Pour rappel, la commune a un taux de réalisation de 63% sur l'année 2023 en comparaison au BP2023.

- Scénario :
 - ❖ Hausse de la TH à 12.52% dès 2024
 - ❖ Hausse de la TFB à 28% en 2024
 - ❖ Hausse de la TFNB à 24.38% en 2024

Hypothèse 2													
Bases	2023		2024		2025		2026		2027		2028	2029	
Taxe d'habitation résidences secondaires	2 775 292 €	0,00%	2 775 292 €	0,00%	2 775 292 €	0,00%	2 775 292 €	0,00%	2 775 292 €	0,00%	2 775 292 €	0,00%	2 775 292 €
Taxe sur le foncier bâti	7 993 467 €	3,31%	8 258 115 €	2,00%	8 423 277 €	2,00%	8 591 743 €	2,00%	8 763 578 €	2,00%	8 938 849 €	2,00%	9 117 626 €
Taxe sur le foncier non bâti	61 406 €	-5,55%	58 000 €	2,00%	59 160 €	2,00%	60 343 €	2,00%	61 550 €	2,00%	62 781 €	2,00%	64 037 €

Taux	2023		2024		2025		2026		2027		2028	2029	
Taxe d'habitation résidences secondaires	11,68%	7,19%	12,52%	0,00%	12,52%	0,00%	12,52%	0,00%	12,52%	0,00%	12,52%	0,00%	12,52%
Taxe sur le foncier bâti	27,00%	3,70%	28,00%	0,00%	28,00%	0,00%	28,00%	0,00%	28,00%	0,00%	28,00%	0,00%	28,00%
Taxe sur le foncier non bâti	23,38%	4,28%	24,38%	0,00%	24,38%	0,00%	24,38%	0,00%	24,38%	0,00%	24,38%	0,00%	24,38%

Produits fiscaux	2023		2024		2025		2026		2027		2028	2029	
Taxe d'habitation résidences secondaires	324 154 €	7,19%	347 467 €	0,00%	347 467 €	0,00%	347 467 €	0,00%	347 467 €	0,00%	347 467 €	0,00%	347 467 €
Taxe sur le foncier bâti	2 158 236 €	7,14%	2 312 272 €	2,00%	2 358 518 €	2,00%	2 405 688 €	2,00%	2 453 802 €	2,00%	2 502 878 €	2,00%	2 552 935 €
Taxe sur le foncier non bâti	14 357 €	-1,51%	14 140 €	2,00%	14 423 €	2,00%	14 712 €	2,00%	15 006 €	2,00%	15 306 €	2,00%	15 612 €

16.3.4 Récapitulatif

Hypothèse							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Indicateurs Dette							
Encours de dette fin d'exercice	2 880 577 €	3 756 044 €	5 690 358 €	5 247 615 €	4 791 625 €	4 398 040 €	4 137 264 €
Remboursement en capital actuel	320 451 €	325 000 €	307 411 €	315 725 €	324 332 €	257 119 €	119 324 €
Charges financières actuelles (dont ICNE)	71 620 €	69 000 €	58 637 €	50 715 €	41 513 €	33 927 €	28 405 €
Nouveaux emprunts	0 €	1 224 767 €	2 324 422 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Remboursement en capital dette nouvelle	0 €	24 300 €	82 699 €	127 018 €	131 658 €	136 467 €	141 452 €
Nouvelles charges financières	0 €	29 200 €	86 055 €	122 780 €	118 131 €	113 332 €	108 347 €
Nouveau remboursement en capital	0 €	349 300 €	390 110 €	442 743 €	455 989 €	393 586 €	260 776 €
Nouvelles charges financières	0 €	98 200 €	144 692 €	173 496 €	159 644 €	147 259 €	136 752 €
Capacité de désendettement	1,76	3,64	5,84	5,56	5,01	4,55	4,24
Indicateurs Epargnes							
Epargne brute	1 633 803 €	1 031 302 €	974 012 €	943 526 €	955 653 €	966 297 €	975 018 €
Taux d'épargne brute	34%	23%	21%	20%	20%	20%	20%
Epargne nette	1 313 352 €	682 002 €	583 904 €	500 784 €	499 664 €	572 712 €	714 242 €
Taux d'épargne nette	27%	15%	13%	11%	11%	12%	15%
Ratio Financement Bancaire /Total Investissement	0%	28%	56%	0%	0%	0%	0%

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
Emprunts et dettes assimilés	13 806,12	14 096,72	14 269,20	28 600,00
Emprunts en euros	13 806,12	14 096,72	14 269,20	28 600,00
Immobilisations corporelles	11 504,31	22 943,30	403 726,19	27 334,22
Instal. gén., agencements,	11 504,31	22 943,30	403 726,19	21 462,76
Déficit d'investissement reporté	0,00			105 292,36
Déficit d'investissement reporté	0,00		5 663,45	105 292,36
Autres charges de gestion courante	0,00			2005,00
Charges courantes				5500,00
Charges diverses de la gestion	0,00		0	5,00
Créance admise en non valeur		8,62	0	
Charges financières	867,85	473,85	693,35	1 676,28
Intérêts réglés à l'échéance	992,09	600,39	579,92	1 800,00
ICNE de l'exercice N	386,68	260,14	273,57	49,85
ICNE de l'exercice N-1	- 510,92	- 386,68	-260,14	-273,57
Autres charges financières (emprunt)			100,00	100
Opérations d'ordre de transfert entre	20 047,49	19 376,57	22 244,48	24 555,18
Dot. aux amort. des immo.	20 047,49	19 376,57	22 244,48	24 555,18
Dot. provisions pour dépréciation des	10,41	6 233,34	0	8 605,00
Totaux	46 225,77	63 132,40	446 596,67	195 696,58

Le budget annexe de Zubiondo comporte 2 emprunts dont un qui avait été contracté en 2005 pour l'acquisition du bâtiment qui se terminera en 2024.

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû était de 42 519,06 €.

L'échéance annuelle (remboursement capital + intérêts, ICNE compris) pour 2024 s'élève à 30 276,28 €.

En 2024 il est prévu un reste à réaliser de 4873 € qui correspond au solde des travaux de rénovation énergétique du bâtiment réalisé en 2023

Un des locataires n'ayant pas payé de loyer depuis plusieurs années est en cours d'expulsion de son local. Il vraisemblable que des loyers dus devront être annulés car il semble être insolvable (procédure en cours).

Donc, au terme de l'exercice budgétaire, la dette en capital de ce budget annexe s'élèvera à 14 000 € (capital restant dû au 31/12/2023) 42 519,06 € - 28 519,06 (remboursement capital 2024).